



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

16^e séance plénière

Jeudi 19 septembre 2002, à 10 heures
New York

Président : M. Kavan (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Laisenia Qarase, Premier Ministre des Fidji

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Laisenia Qarase, Premier Ministre de la République des Fidji.

M. Laisenia Qarase, Premier Ministre de la République des Fidji, est escorté à la tribune.

M. Qarase (Fidji) (*parle en anglais*) : Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, les félicitations chaleureuses de la République des Fidji à l'occasion de votre élection à la présidence de cette instance. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Han Seung-soo de la République de Corée, d'avoir dirigé les travaux de l'Assemblée générale pendant l'année écoulée. Nous souhaitons aussi féliciter la Suisse de son admission à l'Organisation, ainsi que le Timor-Leste qui deviendra sous peu membre de l'ONU. Leur adhésion leur donne la possibilité de participer directement à nos efforts pour assumer notre responsabilité collective de promouvoir la paix, la sécurité et le développement dans le monde.

La dernière fois que j'ai pris la parole ici, en septembre 2000, mon pays était aux prises avec sa

crise la plus dangereuse, à la suite d'un soulèvement armé contre le gouvernement élu. Toutefois, avec l'aide de Dieu, l'appui de nos propres citoyens et la compréhension de nos amis de l'étranger, nous avons pu surmonter le pire moment de la crise. Nous sommes revenus à la démocratie parlementaire avec les élections générales tenues en août dernier. Nous avons été accueillis à nouveau au sein du Commonwealth et on nous a demandé de diriger le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Récemment, nous avons accueilli le troisième sommet des dirigeants du Groupe ACP, ainsi que la trente-troisième réunion du Forum des îles du Pacifique. Notre économie connaît à nouveau la croissance, et nous venons d'achever avec succès une consultation nationale sur des stratégies de développement. Nous avons aussi entrepris un effort de réconciliation pour renforcer la paix et l'harmonie dans notre société multiraciale.

Aujourd'hui, je remercie les États Membres de l'ONU et le système des Nations Unies de l'appui et de la compréhension qu'ils nous ont manifestés pendant notre période de crise. Ils ont été à nos côtés, nous ont offert des paroles d'encouragement et ont exprimé leur confiance dans notre capacité de régler nos propres problèmes. D'autres ont prononcé à notre endroit de véhémentes appréciations. Leur démarche ne nous a pas aidés. Nous leur rappelons les principes fondateurs de l'ONU : respect de la souveraineté nationale et non-ingérence dans les affaires intérieures des États

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Membres. Les pays ont le droit de rechercher et de mettre en oeuvre leurs propres solutions à leurs problèmes.

Non loin d'ici se trouve l'espace vide et dévasté du point zéro. C'est une cicatrice, non seulement sur la face de cette ville, mais également sur celle du monde, le terrible rappel d'un acte inavouable de terreur. Dans le Pacifique, nous partageons la douleur de l'Amérique. Nous ne pouvons la ressentir dans toute son intensité, mais nous éprouvons la même angoisse et la même colère. Nos pensées et prières vont au peuple américain. Nous nous rappelons des innocents de toutes races et croyances, dont le sang a été versé par la haine, y compris ceux tués au Kenya, en Tanzanie et ailleurs, et des actes gratuits de terrorisme. Les petites nations du Pacifique s'associent aux Nations Unies et aux pays épris de justice dans la lutte contre le terrorisme.

Dans l'océan Pacifique, nous sommes loin des centres de pouvoir et des zones de conflit et de tension, mais sommes tout à fait conscients du fait qu'aujourd'hui, aucun pays n'est à l'abri de fanatiques prêts à tuer et à mutiler aveuglément. La réponse du Pacifique aux menaces accrues de terrorisme et de criminalité transnationale figure dans la Déclaration de Nasonini sur la sécurité régionale. Cette Déclaration a été adoptée lors de la récente rencontre du Forum des îles du Pacifique, que j'ai eu l'honneur de présider. La Déclaration oblige les États du Forum des îles du Pacifique à mettre en oeuvre des mesures, internationalement adoptées contre le terrorisme, telles que la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, et les recommandations spéciales du Groupe d'étude sur les mesures financières. Les pays du Forum ont entrepris d'adopter des lois et autres mesures pour combattre le terrorisme et son financement. Nous agissons de la même façon contre le trafic de drogues et des personnes, et contre le blanchiment d'argent, dans le cadre des actions entreprises par des organisations telles que l'Organisation des Nations Unies.

Le Sommet du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, tenu en juillet aux Fidji, représente le poids de 78 États et de 650 millions de personnes, dans le cadre de la campagne antiterroriste. Sa Déclaration de Nadi a fermement condamné les attentats de 11 septembre et le terrorisme sous toutes ses formes. Les pays de l'ACP veulent que la terreur soit combattue politiquement, juridiquement et de façon opérationnelle, dans le cadre de la Charte des

Nations Unies. Nous avons insisté sur le fait que les causes profondes du terrorisme, y compris la pauvreté, le sous-développement et l'oppression, doivent être traitées.

Les États membres du Forum des îles du Pacifique se réjouissent de noter qu'il existe au moins une prise de conscience quant à l'importance des océans. La communauté internationale commence à comprendre que la conservation et l'utilisation durable des océans sont vitales pour la survie de la race humaine et de cette planète. C'est un acquit majeur pour nous que le Plan de mise en oeuvre, adopté au Sommet mondial pour le développement durable, contienne une section exhaustive sur les océans et de nombreuses questions afférentes. Le Sommet a spécifiquement reconnu que les océans, les îles et les zones côtières sont essentiels à l'écosystème de la terre et vitaux pour la sécurité alimentaire et le bien-être économique de nombreux pays en développement.

Si les États insulaires ont une population et une superficie modestes – par opposition aux milliards d'humains qui occupent les grands continents –, nous avons quelque chose qu'aucun autre rassemblement international ne possède. Notre patrimoine du Pacifique nous confère l'autorité souveraine sur près du sixième de la surface de la terre. Le Pacifique a été décrit comme la dernière frontière, ses fonds sont largement inexplorés et ses ressources globales inconnues. Ce volume d'eau presque illimité possède une grande diversité biologique, les récifs de corail les plus importants du monde, des minéraux de fonds marins et les industries de thon les plus denses et les plus durables. L'humanité ne sait toujours pas quelles formes d'énergie naturelle elle peut produire.

Nous avons la responsabilité, en tant que peuples des îles, de protéger et de développer le Pacifique. Nous devons le faire, non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour tous les peuples du monde. Pour la première fois, nous avons adopté une politique régionale sur les océans, qui fixe les principes directeurs de promotion du Pacifique en tant qu'environnement marin en appui au développement durable. Ces principes sont basés sur le droit international, reflétés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres accords internationaux et régionaux. L'objectif de cette politique est d'améliorer notre connaissance de l'océan, de maintenir son équilibre et d'assurer une utilisation écologiquement saine de ses ressources et de

ses richesses. Elle reconnaît également le fait que nous ne pouvons assumer cette tâche seuls et que nous avons donc besoin de développer des partenariats et de promouvoir la coopération dans le Pacifique.

Pour les peuples des îles du Pacifique, l'environnement de l'océan fait partie intégrante de leur identité ethnique et culturelle et de leur mode de vie. C'est en raison de l'importance de la mer et de ses ressources qu'ils sont hostiles à toute mesure qui expose l'Océan Pacifique à la pollution, aux déchets dangereux et aux effets destructeurs des essais nucléaires et de missiles.

Des matériaux radioactifs ont été récemment transportés à travers le Pacifique en dépit de nos protestations. On nous dit qu'il n'y a pas de risque, mais lorsque nous demandons des compensations en cas d'accident, notre demande est tout de suite rejetée. Le danger que ces cargaisons posent pour nous est illustré par la catastrophe survenue sur les côtes sud-africaines, où un navire de charge s'est échoué, chargé de produits chimiques toxiques et nous avons appris qu'un navire chargé de matériaux dangereux est en feu au large du Royaume-Uni.

Nous ne voulons pas que le Pacifique soit ainsi exposé. Nous connaissons trop bien les effets de la radioactivité découlant des essais d'armes nucléaires. Les peuples des régions du Pacifique continuent de souffrir de telles émissions. Nous espérons que ceux qui ont commis ces actes en assument pleinement la responsabilité.

Il y a de réels dangers pour les atolls bas, qui découlent d'un autre effet secondaire de cette ère de crise écologique. Le niveau en hausse de la mer causé par le réchauffement de la planète conduira à la disparition de certaines îles. Celles-ci disparaîtront sous les vagues. Il ne faudrait donc pas être surpris si des réfugiés écologiques de l'Océanie seront forcés un jour de trouver un refuge ailleurs.

Le monde ne doit pas non plus être surpris par l'appel ferme du Pacifique à l'adoption et à la ratification du Protocole de Kyoto. Nous félicitons les pays qui ont exprimé leur intention de le ratifier. À ceux qui ne l'ont pas encore fait, nous posons la même question qu'à Johannesburg : ferez-vous preuve de courage, de la générosité et de l'ouverture d'esprit dont le monde a besoin? Allez-vous vous associer pour protéger la terre des abus et de la violence et de la destruction de ses ressources?

Nous avons beaucoup fait dans le Pacifique pour garantir notre contrôle sur les riches industries de thon dans la région. Dix ans d'efforts combinés, de négociations, de pressions et de travail juridique ardu ont conduit à l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. Lorsque celle-ci est entrée en vigueur, le droit international nous a permis de revendiquer une large juridiction sur des ressources marines, grâce aux régimes d'archipel et aux zones économiques exclusives de 200 milles nautiques. Nous avons créé l'Agence du Forum chargée des pêches pour coordonner nos efforts afin de rentabiliser les précieux stocks de thon. Il y a eu un aboutissement heureux des négociations avec l'Amérique en vue d'un accord régional sur les pêches. Je rends hommage aux États-Unis pour leur volonté de réaliser un accord et pour avoir accepté sa prorogation jusqu'à 2013.

Mais nous avons encore beaucoup à faire pour consolider notre position et mettre fin à l'exploitation, qui continue sans relâche. Nous sommes irrités par l'exploitation commerciale aveugle de notre thon par des flottes de pêche venues de loin. Ils n'ont aucun scrupule à recourir aux méthodes de senne à pinces et de pêche au filet dérivant, qui prennent des quantités énormes de petit thon et détruisent d'autres espèces. Nous demandons à ces pays d'agir de façon responsable et d'arrêter cette exploitation effrénée. La réalité est qu'ils accaparent plus de 95 % de la valeur annuelle des prises dans le Pacifique Sud. Lorsque s'appliquent des arrangements prévoyant le paiement de redevances, les recettes pour la région atteignent moins de 3 % de la valeur commerciale annuelle des prises. Naturellement, nous devons redoubler d'efforts pour améliorer notre capacité d'obtenir une part équitable du profit tiré de la prise et de la transformation de ces ressources.

La prochaine étape consiste à mettre en oeuvre la Convention sur le thon dans le Pacifique occidental et central; cela permettra d'assurer une viabilité à long terme. La Convention reconnaît que les normes des autres régions ne peuvent s'appliquer à nous et que nos intérêts seront protégés contre de plus grandes puissances, supérieures sur le plan économique.

Nous avons vivement apprécié l'action menée par un certain nombre de pays, à Johannesburg, visant à permettre l'accès aux marchés, dans le respect de quotas et sans frais de douanes, des pays les moins avancés parmi les nations en développement. Nous leur

demandons d'appliquer les mêmes conditions d'accès aux États insulaires en développement. Nous savons que la liberté des échanges, préconisée par l'Organisation mondiale du commerce, est la solution idéale. Tous les pays feront du commerce, sur une base d'égalité et de justice, mais il existe un grand fossé entre l'idéal et la réalité. Les pays en développement entendent beaucoup de discours de la part des pays riches sur la liberté des échanges mais ceux-ci sont totalement contredits par un protectionnisme persistant. Il n'y a pas de terrain de jeu au sol égal pour les pays pauvres, mais seulement une pente abrupte et glissante. C'est pourquoi nous devons avancer avec prudence vers un système intégré de commerce mondial et autoriser un traitement spécial pour les pays en développement particulièrement vulnérables.

Au vu de ce qui précède, je lance un appel à l'acceptation des petits États insulaires en développement en tant que cas spécial requérant une assistance commerciale. Cela les placerait sur le même plan que les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.

La semaine prochaine s'ouvriront les négociations officielles entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, à propos de dispositions relatives à un nouveau partenariat en vertu de l'Accord de Cotonou. Ces États attendent avec intérêt de renforcer le partenariat déjà conclu avec l'Union européenne dans le cadre de la Convention de Lomé de 1975. Ils espèrent également que ces nouveaux accords de partenariat économique permettront d'intégrer les engagements souscrits à Johannesburg par les pays membres de l'Union européenne.

L'ONU a été conçue pour améliorer le sort des individus et pour renforcer la sécurité et la paix dans le monde. Elle a connu des échecs et continue d'avoir ses détracteurs. Mais n'oublions pas ses réussites et son influence positive. Où en serions-nous sans l'ONU? Nous pensons qu'elle continuera de jouer un rôle important à l'avenir, vu l'attachement de ses membres à ses principes directeurs.

J'ai le plaisir d'assurer l'Assemblée que le Forum des îles du Pacifique, ainsi que le Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, appuient le nouvel accent mis par le Secrétaire général sur la diplomatie préventive. La prévention des conflits et la consolidation de la paix doivent continuer d'être des

considérations centrales dans la participation de l'ONU aux efforts en cours pour faire face aux conflits et aux situations de crise au Moyen-Orient et ailleurs.

Nous félicitons l'ONU pour son succès dans les différentes opérations de maintien de la paix. La participation de Fidji à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui a duré plus de 24 ans, prendra fin en décembre prochain. Cela a été un grand honneur pour nous que de servir la cause internationale afin que la paix et l'ordre règnent dans cette partie du Moyen-Orient.

Fidji réaffirme sa détermination de poursuivre sa participation à l'ONU et aux opérations internationales de maintien de la paix. Tout cela nous a coûté cher sur le plan des pertes en vies humaines, mais c'est un prix que nous sommes disposés à payer pour assurer la paix et la sécurité internationales.

Nous vivons à une époque incertaine. Le monde est en proie à des troubles. Nous nous tournons vers l'ONU pour qu'elle fournisse une stabilité et un équilibre au centre. Nous espérons qu'elle pourra maintenir la paix sur terre et sauvegarder l'espoir pour l'humanité. Les pays membres du Forum des îles du Pacifique se sont engagés à promouvoir et à sauvegarder l'océan Pacifique comme région de paix. Nous lançons un appel à tous ceux font partie de la grande communauté du Pacifique à adopter la voie de la paix et à s'engager, de manière constructive, à coopérer en vue du développement. Nous nous félicitons de la présence et de la participation croissantes de la Chine en vue d'appuyer et d'assister au développement dans notre région. La Chine et Taiwan ont des différends de longue date mais nous tous, au Pacifique, voudrions les voir réglés à l'amiable, grâce à un dialogue et à une vision commune.

Nous sommes heureux de la mission de paix entreprise par le Premier Ministre du Japon pour normaliser les relations avec la Corée du Nord. Nous espérons que sa visite aura également l'effet supplémentaire d'encourager la Corée du Nord et la Corée du Sud à intensifier leurs contacts et leur dialogue aux fins de conclure un accord de paix.

Le Japon lui-même donne l'exemple de la manière dont un pays développé peut utiliser ses ressources pour aider les autres. À Johannesburg, le Japon s'est montré plus ouvert que la plupart des pays riches par son empressement à donner suite à l'ordre

du jour et aux décisions du Sommet. Il joue déjà un rôle très positif dans le Pacifique Sud.

Fidji réaffirme son appui à l'accession du Japon à un siège de membre permanent du Conseil de sécurité, aux côtés de la Chine.

Pour terminer, permettez-moi de réaffirmer que dans un monde qui reste menacé par le conflit et la guerre, le Forum des îles du Pacifique ainsi que les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sont déterminés à oeuvrer pour la paix. Nous disons que la meilleure façon d'obtenir ce résultat et de protéger notre précieuse planète est de maintenir le multilatéralisme que représentent l'ONU et la famille des nations. Pour que la paix perdure, l'ONU doit continuer à faire en sorte que le développement et les possibilités de progrès économique et social soient généralisés et partagés à égalité entre tous les États Membres.

À Johannesburg, nous avons tous convenu de renforcer les partenariats pour aider les pays en développement à subvenir, de manière plus efficace, aux besoins fondamentaux de leurs habitants. Avec l'expérience tirée de nos partenariats en matière de commerce et de développement avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne, les Îles du Pacifique ainsi que les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique s'engagent à oeuvrer en étroite collaboration avec le système des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales comme l'Organisation mondiale du commerce, pour promouvoir la création de partenariats semblables avec d'autres pays développés.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Fidji de l'allocution qu'il vient de prononcer.

S. E. Laisenia Qarase, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Fidji, est escorté de la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. James Francis Wapakhabulo, Troisième Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda.

M. Wapakhabulo (Ouganda) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de l'Ouganda, je voudrais vous féliciter, Monsieur, à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-septième session de

l'Assemblée générale. Nous voudrions remercier également votre prédécesseur, M. Han Seung-soo, pour un travail assurément bien fait. Nous félicitons également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'excellent travail qu'il continue d'accomplir au nom de l'ONU et de la communauté internationale.

L'Ouganda souhaite également la bienvenue au sein de l'ONU à deux nouveaux membres, la République démocratique du Timor oriental, qui deviendra bientôt membre, et la Confédération suisse, dont l'admission à l'ONU nous rapproche de l'objectif d'une participation universelle à cette Organisation mondiale.

Un an après les événements tragiques du 11 septembre 2001, le rôle fondamental de l'ONU de maintenir la paix et la sécurité internationales doit être renforcé pour que l'on puisse faire en sorte que la tragédie qui a frappé les villes de New York et de Washington l'année dernière ne se reproduise nulle part ailleurs dans le monde. L'ONU, de concert avec tous les États Membres, doit déployer tous les efforts possibles pour éliminer le fléau du terrorisme de la surface de la planète. Le Gouvernement et le peuple ougandais s'unissent à tous les pays épris de paix dans le monde pour condamner et s'opposer à ces actes de terrorisme qui sont commis par des forces lâches et barbares. Le recours à une violence aveugle ne peut se justifier en aucun cas, et doit être par conséquent vivement condamné.

Le peuple ougandais est victime depuis plusieurs années d'actes insensés de terrorisme perpétrés par des groupes terroristes comme l'Armée de résistance du Seigneur et l'Alliance des forces démocratiques. L'Ouganda est résolu à déployer des efforts pour que les auteurs d'actes de terrorisme et leurs complices soient traduits en justice. L'Ouganda est disposé à coopérer avec d'autres pays pour mettre en oeuvre les dispositions des conventions internationales de lutte contre le terrorisme existantes, et pour créer de nouveaux instruments juridiques afin de mener une lutte globale contre le terrorisme.

Au niveau national, l'Ouganda vient de promulguer une loi sur la répression du terrorisme, ce qui montre clairement l'attachement de son gouvernement à la lutte contre le terrorisme, aux niveaux tant national qu'international.

Le fléau des conflits qui ravagent le continent africain depuis des décennies est depuis longtemps une

des principales raisons du déclin socioéconomique, entraînant des souffrances indicibles, tandis que les populations civiles sont forcées de mener la vie de réfugiés et de personnes déplacées.

C'est avec ces pensées à l'esprit que nous nous félicitons de la décision historique prise par l'Assemblée inaugurale de l'Union africaine de créer un Conseil de paix et de sécurité pour faire face au fléau des conflits en Afrique et pour garantir que la paix, la stabilité et la sécurité régneront sur le continent africain. L'Ouganda a dûment signé le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité. En tant qu'organe de sécurité collective et d'alerte précoce, le Conseil de paix et de sécurité améliorera la capacité de l'Afrique à gérer les conflits en facilitant une réponse en temps voulu et efficace aux situations de conflit et de crise sur le continent. Je tiens à exhorter les partenaires du développement et l'ensemble de la communauté internationale à appuyer l'Afrique dans cette nouvelle entreprise.

Conformément à notre engagement de rétablir la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs, et dans l'esprit de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, les Présidents de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo ont signé un accord à Luanda (Angola) le 6 septembre 2002. Cet accord prévoit le retrait total des troupes ougandaises du territoire de la République démocratique du Congo, la normalisation des relations et la coopération entre les deux pays dans les domaines économique et social. Au titre de l'accord, l'Ouganda s'engage à retirer tous ses effectifs de Beni, Gbadolite et Bunia dans un délai de 100 jours. À ce jour, nous avons retiré toutes nos troupes de Beni et, d'ici la fin de la semaine, nous n'aurons plus aucun soldat à Gbadolite. En même temps, les deux pays ont convenu d'établir un mécanisme de sécurité commune pour le versant occidental des monts Rwenzori, afin de répondre aux préoccupations de sécurité de l'Ouganda. Un autre élément important est l'engagement des parties de s'abstenir de toute forme d'appui militaire et logistique, notamment en fournissant contre l'autre partie des bases et un sanctuaire aux groupes armés, aux milices interethniques, aux organisations subversives et à tous les mouvements rebelles. L'Ouganda est redevable au Gouvernement de la République angolaise de son engagement crucial qui a conduit à ce dénouement.

En qualité de Président de l'Initiative régionale sur le Burundi, l'Ouganda a joué un rôle de premier

plan dans les efforts visant à trouver une solution juste et durable au conflit interne au Burundi. Nous nous félicitons de la conclusion de l'Accord de paix d'Arusha, et je voudrais lancer un appel à toutes les parties pour qu'elles respectent le cessez-le-feu et appuient pleinement les efforts de mise en oeuvre de l'Accord d'Arusha. Je remercie, à cet égard, les Gouvernements de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie et du Gabon de leurs efforts inlassables. En outre, nous rendons hommage à l'ex-Président sud-africain Nelson Mandela pour son rôle de facilitateur. L'Ouganda et les autres pays de la région continueront à déployer tous leurs efforts pour instaurer la paix et la stabilité au Burundi. Nous exhortons l'ONU et le reste de la communauté internationale à appuyer nos efforts pour rétablir la paix au Burundi.

Depuis la signature en décembre 1999 de l'Accord de Nairobi entre les Gouvernements du Soudan et de l'Ouganda, facilité par l'ex-Président Jimmy Carter des États-Unis et le Président Daniel arap Moi du Kenya, les relations entre le Soudan et l'Ouganda ont continué de s'améliorer de façon régulière et satisfaisante. À ce jour, le Soudan et l'Ouganda ont convenu de rétablir leur coopération dans les domaines politique, sécuritaire et diplomatique. Nous avons également convenu de créer une commission ministérielle mixte pour superviser notre coopération accrue dans tous les domaines.

L'Ouganda souscrit fermement et participe activement aux négociations lancées par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui visent à régler le conflit entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan/l'Armée populaire de libération du Soudan (MPLS/APLS), et qui ont abouti à la percée du Protocole de Machakos du 20 juillet 2002. C'est en effet dans l'attente pleine de promesses de la paix que le Président Museveni a accueilli une réunion historique à Kampala, le 27 juillet 2002, entre le Président Al-Bashir du Soudan et le Président du MPLS/APLS, M. John Garang de Mabior. Il est donc extrêmement triste et regrettable que la deuxième phase des négociations de Machakos entre les deux parties soudanaises aient abouti à une impasse. Le Gouvernement ougandais demande à la communauté internationale, en particulier aux pays de la région, d'exhorter les parties soudanaises à revenir à la table de négociation pour parvenir à un règlement global, juste et durable.

La situation en Somalie demeure instable et les perspectives de paix sont incertaines. Après l'Accord d'Arta et la constitution du Gouvernement national de transition somalien, la position ougandaise a été d'encourager le processus de réconciliation et la constitution dans ce pays d'une administration inclusive et à large assise. C'est dans ce contexte que l'Ouganda attend avec intérêt la convocation de la prochaine conférence de paix et de réconciliation pour la Somalie, qui doit s'ouvrir le 15 octobre 2002 à Nairobi (Kenya).

L'Ouganda est préoccupé par le manque de progrès dans les efforts visant à trouver une solution juste et permanente à la question du Sahara occidental qui demeure non réglée depuis que l'ancienne puissance coloniale a quitté le territoire en 1975. Nous exhortons l'Organisation des Nations Unies à tenir dès que possible un référendum pour permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

L'Ouganda appuie le droit du peuple palestinien à une patrie, et nous demandons aux deux parties de reprendre les négociations afin de trouver une solution juste et durable à la crise au Moyen-Orient. L'Ouganda appuie la création d'un État palestinien vivant côte à côte et en paix avec l'État d'Israël.

L'Ouganda a participé activement et au plus haut niveau au Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud). Le Sommet a certainement été l'un des événements majeurs de l'année dans le domaine du développement. L'Ouganda se félicite de l'issue de la conférence, qui a réaffirmé les principes et les priorités d'Action 21. En mettant l'accent sur l'élimination de la pauvreté, le Sommet a consacré la mise en harmonie fondamentale des trois concepts « humanité, planète et prospérité ». Nous pensons que les défis qui attendent maintenant la communauté internationale consistent à appliquer, intégralement et diligemment, les accords concrets conclus à la conférence. La présente session de l'Assemblée générale doit donc traduire dans la réalité les aspirations des pays en développement exprimées lors de la conférence. Nous pensons que tous les pays sont tenus de mettre en oeuvre le Plan d'action de Johannesburg et la Déclaration sur le développement durable et, ce faisant, de contribuer à l'accomplissement des objectifs de développement du

Millénaire, adoptés par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

L'Ouganda se félicite du consensus international réalisé à Monterrey en mars dernier, notamment des nouveaux engagements pris en matière d'aide au développement pour financer le développement des pays en développement. Nous exhortons nos partenaires pour le développement et les institutions financières internationales à fournir des ressources supplémentaires et à respecter les objectifs convenus pour l'aide publique au développement. La priorité accordée à l'élimination de la pauvreté par le Sommet du Millénaire et, en particulier, l'objectif de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 ne sera pas respectée tant que tous les pays – en particulier les pays développés – n'honoreront pas les obligations et engagements convenus par la communauté internationale.

L'Ouganda est déterminé à atteindre les objectifs et les buts du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). À cet égard, nous nous félicitons du Plan d'action pour l'Afrique du Groupe des Huit (G-8), adopté par les chefs d'État et de gouvernement des huit grands pays industrialisés lors au Sommet de Kananaskis (Canada). Le NEPAD reconnaît que la responsabilité principale de l'avenir de l'Afrique et de son développement incombe aux Africains, mais que l'Afrique a besoin de l'appui de ses partenaires du développement. C'est dans ce contexte que l'Ouganda accueille avec satisfaction l'engagement pris par les Gouvernements du G-8 de mobiliser et de dynamiser l'action mondiale, de réunir des ressources et des compétences et de créer une dynamique en faveur des objectifs du NEPAD. Nous nous félicitons de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique par l'Assemblée générale, à sa présente session (résolution 57/2), et de l'appui enthousiaste que le NEPAD a reçu de la communauté internationale.

L'Ouganda est d'avis que le commerce – en particulier s'il est conduit dans la liberté et l'équité – est le moteur de la croissance et du développement. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à n'épargner aucun effort pour veiller à ce que le système commercial multilatéral satisfasse aux besoins particuliers des pays les moins avancés au moyen de mesures pratiques susceptibles d'améliorer les termes de l'échange, de renforcer leur capacité

d'exportation et de maintenir en équilibre leur balance des paiements.

Les principaux produits agricoles des pays les moins avancés, comme le café, le coton, les bananes et le thé, sont exportés vers plusieurs marchés, notamment l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique et le Canada. De ce fait, les conditions d'accès au marché revêtent une importance essentielle pour ce qui est de définir les possibilités offertes sur le plan commercial aux pays les moins avancés.

L'Ouganda se félicite de la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique qui a été adoptée par les États-Unis et de l'Initiative Tout sauf les armes de l'Union européenne, toutefois nous pensons que cette évolution encourageante devrait être complétée par une simplification des règles d'origine et une coordination des programmes d'assistance offerts par la communauté des donateurs afin d'améliorer la capacité qu'ont les pays les moins avancés de produire et de commercialiser leurs produits. Nous sommes encouragés par la décision unilatérale prise par le Canada de supprimer les tarifs douaniers sur les exportations africaines vers le Canada et d'abolir les subventions aux produits agricoles. Nous invitons d'autres pays à suivre cet exemple positif.

L'effondrement des prix des produits de base a contribué à la baisse vertigineuse des termes de l'échange des pays les moins avancés. La communauté internationale doit se pencher sur cette question sans plus attendre si l'on veut que les pays les moins avancés puissent être pleinement intégrés dans le système commercial multilatéral. Nous demandons à la communauté internationale de mettre pleinement en oeuvre les dispositions de la Déclaration de Doha en faveur des pays les moins avancés et, par ailleurs, d'offrir à ces pays un appui technique afin de renforcer leurs capacités dans les négociations en cours.

À court terme, l'aide peut stimuler le développement des pays en développement; cela a d'ailleurs été le cas. À cet égard, l'Ouganda voudrait lancer un appel aux pays donateurs pour qu'ils mettent tout en oeuvre afin de respecter l'objectif convenu de 0,7 % du produit national brut à consacrer à l'aide publique au développement. Nous remercions les pays qui ont déjà atteint, voire dépassé, cet objectif.

L'Ouganda appuie les efforts du Secrétaire général visant à réformer le système des Nations Unies afin de le rendre plus efficace et plus rationnel. La

réforme du Conseil de sécurité, toutefois, aurait déjà dû se faire et nous lançons un appel à tous les États Membres pour qu'ils accélèrent le processus de réforme, y compris en ce qui concerne l'augmentation du nombre de membres du Conseil, aussi bien dans la catégorie des membres permanents que dans celle des membres non permanents.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'appui inconditionnel de l'Ouganda au multilatéralisme ainsi qu'aux buts et principes des Nations Unies. Nous sommes prêts à tout mettre en oeuvre pour atteindre les nobles objectifs fixés par la communauté internationale à l'occasion du Sommet du millénaire.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Suède, S. E. Mme Anna Lindh.

Mme Lindh (Suède) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence.

Tous les orateurs qui sont intervenus dans ce débat nous ont fait part de leurs réflexions sur l'année écoulée depuis le 11 septembre 2001. L'année a été très riche en événements et le moment est venu pour la communauté internationale d'en tirer quelques conclusions. Une chose est claire: les Nations Unies ont réagi rapidement et résolument face aux actes terroristes qu'ont subis les États-Unis. L'Organisation a agi avec rapidité et détermination pour contrer cette menace à la sécurité mondiale.

Pour moi, c'est là encore une preuve du fait que l'Organisation des Nations Unies est véritablement indispensable. Nous savons tous ce que veulent les terroristes: ils veulent nuire aux sociétés ouvertes, remplacer la coopération par l'affrontement et renverser la démocratie. Mais il n'est pas question que nous laissions les terroristes réaliser leur ambition. Nous ne pouvons pas non plus tolérer que l'on supprime l'opposition politique, ni que l'on poursuive les minorités religieuses ou ethniques, sous prétexte de lutter contre le terrorisme. En fait, c'est en veillant à ce que le droit international, les droits de l'homme et la justice sociale soient respectés partout dans le monde que nous enlevons au terrorisme une bonne partie du terrain qui lui est propice.

La lutte contre le terrorisme prouve une fois de plus que l'action multilatérale et une réponse mondiale

sont les seuls moyens durables de relever les défis communs.

Pour lutter contre le terrorisme et consolider la paix, il faut une coopération mondiale. Le Secrétaire général a dit la semaine dernière que, lorsque les États décident d'avoir recours à la force pour faire face à des menaces plus grandes à la paix et à la sécurité internationales, rien ne saurait remplacer la légitimité exceptionnelle qu'offre l'ONU. Ceci est vrai également dans le cas de l'Iraq. L'attitude de défi adoptée par l'Iraq face au Conseil de sécurité doit prendre fin. La question des armes de destruction massive est au coeur du problème. Ces armes peuvent entraîner des souffrances et même la mort pour des millions de personnes, y compris des personnes fort éloignées de l'Iraq.

Nous voulons être sûrs que l'Iraq s'acquitte de son obligation de mettre fin à tous les programmes de mise au point de telles armes. Nous voulons aussi nous assurer que toute arme de destruction massive qui aurait déjà été mise au point est maintenant détruite. C'est la mission des inspecteurs en désarmement de l'ONU. Je me félicite de l'annonce selon laquelle l'Iraq est prêt à laisser les inspecteurs revenir, sans conditions. Cette fois-ci l'Iraq devra coopérer pleinement avec les Nations Unies. Ce sera également le bon moyen d'agir pour obtenir la suspension des sanctions.

Toutefois, si ceci ne se produit pas et si l'Iraq maintient son attitude de défi, comme l'a dit le Secrétaire général, le Conseil de sécurité devra assumer ses responsabilités. Il pourrait s'agir là d'une décision très délicate pour le Conseil qui devra peser les risques inhérents aux différentes options. Mais la crédibilité des Nations Unies exige que l'on oblige l'Iraq à s'acquitter de ses obligations.

Le développement durable exige une coopération à l'échelle mondiale. Partout dans le monde, la pauvreté et l'oppression peuvent être exploitées par les extrémistes et donner lieu à des conflits et des guerres. Il faut une coopération mondiale pour empêcher cela. La sécurité internationale et la stabilité régionale exigent la consolidation de la démocratie, le respect des droits de l'homme, l'élimination de la pauvreté et le développement durable.

La mondialisation montre bien que la responsabilité sociale est requise non seulement des

gouvernements mais aussi des compagnies et des individus – en un mot, de nous tous.

La durabilité écologique est à la base de la survie de l'humanité. Le développement et l'environnement sont interdépendants. À Johannesburg, nos nations ont pris l'engagement de réaliser la vision de Rio – l'intégration en un tout synergique des objectifs de l'environnement et du développement.

Le lancement du programme de Doha pour le développement ouvre la voie à un système commercial mondial équitable et maniable. Les nouveaux partenariats mondiaux ont modifié notre perception des schémas de production, de consommation et de développement durable, mais les objectifs que nous nous sommes fixés doivent être réalisés. À Monterrey, notre responsabilité commune a été confirmée. Des institutions fortes et efficaces sont nécessaires aux niveaux local, régional et international pour mettre en oeuvre ces engagements. Nous avons besoin de cohérence et de constance. Nous avons besoin d'être partie prenante.

L'une des nouvelles menaces les plus graves qui pèsent sur la sécurité est le VIH/sida. Les efforts tendant à réaliser le développement durable ne serviront à rien si nous échouons dans notre lutte contre le VIH/sida et les autres maladies qui ne relâchent pas leur prise sur des populations entières. Quand les structures fondamentales des sociétés s'effondrent à cause des effets dévastateurs d'épidémies, nous devons reconnaître là une menace à la sécurité mondiale.

La Déclaration du Millénaire est notre guide de référence. La Suède appuie pleinement l'initiative du Secrétaire général tendant à instituer une stratégie pour permettre la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La réalisation de ces objectifs serait en soi le meilleur moyen d'empêcher les conflits violents. Derrière les symptômes immédiats de conflit, nous trouvons souvent des causes structurelles profondément enracinées.

Toutefois, on peut dès maintenant réaliser bien davantage si l'on se sert des moyens diplomatiques, économiques et militaires de façon coordonnée. Les organisations régionales, en coopération avec l'ONU, ont un rôle important à jouer, et la mise en oeuvre du rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/55/985) est essentielle à cet égard.

Mettre fin au conflit israélo-palestinien exige une coopération mondiale. Il faut d'urgence mettre fin à l'occupation et à la spirale des actes terroristes, de la violence et des affrontements qui causent tant de souffrances et qui font couler tant de sang au Moyen-Orient.

Je regrette profondément les deux attaques terroristes qui se sont récemment déroulées en Israël. J'exhorte vivement les deux parties à ne pas laisser le processus devenir l'otage des extrémistes.

L'avenir de la région repose sur une solution pacifique, juste et durable, fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU. Une des façons d'y parvenir est exposée dans le plan de campagne récemment adopté par l'Union européenne, qui se fonde sur les propositions du sommet de la Ligue arabe de Beyrouth. Ce plan de campagne prévoit la convocation d'élections dans les territoires palestiniens en janvier 2003, en vue de créer un État palestinien pacifique et démocratique en 2005. Les droits d'Israël et de la Palestine à la sécurité et à l'indépendance ne peuvent être garantis par des moyens militaires. Ils ne peuvent être garantis que par la négociation.

La sauvegarde des droits de l'homme exige une coopération mondiale. Puisque j'aborde cette question, je voudrais tout d'abord rendre hommage à Mme Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sortant. Elle a eu un impact grâce à son profond engagement. Elle est parvenue à des résultats, et nous lui en sommes reconnaissants. J'accueille chaleureusement son successeur, M. Sergio Vieira de Mello, et je l'assure de notre coopération et de notre soutien constants.

Tous les êtres humains sont nés libres et égaux en dignité et en droits. Pourtant, un grand nombre de femmes, d'hommes et d'enfants de par le monde sont privés de ces droits fondamentaux universels, qui ont été proclamés et qui leur appartiennent intrinsèquement. Les harcèlements, la torture et les meurtres ont lieu quotidiennement, y compris au travers de pratiques odieuses comme la mutilation génitale et la lapidation. Parfois, les mauvais traitements infligés à une personne se fondent sur son sexe, sa religion, ses croyances, son orientation sexuelle, ou le fait qu'il ou elle est handicapée.

Nous avons le devoir d'agir contre la discrimination. Les principes de non-discrimination et

de diversité sont fondamentaux dans le cadre d'une société humaine, décente. La souveraineté des États ne doit jamais être utilisée comme bouclier pour couvrir des violations des droits de l'homme.

L'Assemblée générale a pris la première mesure en vue de créer une convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés. C'est un fait nouveau dont nous nous félicitons vivement.

Le rapport du Secrétaire général (A/57/169) sur les mesures à prendre en vue d'éliminer les crimes d'honneur commis contre les femmes est une autre contribution importante. Les mesures juridiques de protection et de prévention pour les femmes et les filles en danger devraient être abordées de façon concertée.

On parle souvent des droits de l'homme, mais nous devons aussi donner de la force aux paroles. La création de la Cour pénale internationale (CPI) est une réalisation remarquable dans le développement progressif du droit international. Son objectif fondamental est d'éliminer l'impunité pour les crimes contre l'humanité, le génocide et les crimes de guerre. Nous devons tous soigneusement sauvegarder l'intégrité du Statut de Rome, afin que son objet et ses buts ne soient pas atteints. Il faut que les droits de tous les individus soient respectés – et tout individu, quelle que soit sa nationalité ou sa place dans la société, doit être responsable de ses actes.

Le désarmement et l'élimination des armes de destruction massive exigent une coopération mondiale. La sécurité internationale, comme la sécurité nationale, reposent sur des cadres multilatéraux solides. Notre tâche est de mettre en oeuvre et de renforcer les importantes conventions internationales qui interdisent ou qui réglementent les armes de destruction massive. Il faut un régime de vérification pour renforcer la Convention sur les armes bactériologiques (biologiques). Si nous ne parvenions pas à des résultats concrets à la Conférence d'examen qui aura lieu en novembre, cela pourrait avoir de graves conséquences.

La Convention sur les armes chimiques prévoit la destruction d'une catégorie complète d'armes de destruction massive. C'est le véritable désarmement, et il devrait être mis en oeuvre pleinement et rapidement. La Convention sera réexaminée en avril de l'année prochaine, pour la première fois de sa jeune histoire.

Il est d'une importance fondamentale d'appliquer les accords conclus lors des conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cela s'applique notamment à la mise en oeuvre sans équivoque par les États disposant d'armes nucléaires de leur engagement d'éliminer la totalité de leur arsenal nucléaire, et d'appliquer les 12 autres mesures en vue de cet objectif. En tant que membre de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, la Suède continuera d'apporter sa contribution à ce processus.

Le processus de désarmement devrait aussi porter sur les armes nucléaires non stratégiques, comme cela a été confirmé lors de la dernière conférence d'examen du TNP. Il est vital que le Traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires entre en vigueur. J'appelle tous les États à adhérer à ce traité.

La Conférence sur le désarmement devra commencer des travaux substantiels lorsqu'elle reprendra sa session au début de l'année prochaine. Il est inacceptable qu'une poignée de pays continuent de bloquer les progrès. La Suède, l'Algérie, la Belgique, le Chili et la Colombie ont récemment soumis une proposition de programme de travail qui prend en considération les intérêts de toutes les parties. J'exhorte la Chine et les États-Unis à travailler activement à trouver une solution.

Les problèmes que nous devons affronter ne sont ni moins nombreux que l'an dernier, ni moins importants dans leur ampleur. Pour y faire face, nous aurons besoin d'une Organisation des Nations Unies plus moderne et plus efficace. Une Organisation des Nations Unies moderne a besoin d'un Conseil de sécurité qui traduise la réalité des relations internationales d'aujourd'hui. Nous devons intensifier les efforts en vue de parvenir à une réforme d'ensemble du Conseil de sécurité. Cette question fait l'objet de débats depuis de nombreuses années, avec un maigre succès. En fin de compte, c'est la crédibilité et la légitimité de l'Organisation qui sont en jeu.

La Suède est favorable à l'élargissement du Conseil de sécurité, afin de permettre une représentation accrue des États Membres, et notamment des pays en développement. Nous souhaitons que cette réforme reçoive le soutien le plus large possible. Si cela suppose, dans un premier temps, un élargissement limité aux membres non permanents, sans exclusion de nouveaux membres permanents dans une deuxième étape, la Suède appuierait aussi cette

solution. Un accroissement immédiat reflèterait mieux les réalités de la communauté internationale d'aujourd'hui, marquée par l'accroissement du nombre d'États Membres.

Je voudrais pour terminer féliciter la Suisse, un des pays hôtes de l'ONU, et nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue en tant que membre à part entière de l'ONU. Dans peu de temps, la République démocratique du Timor-Leste, pays où cette Organisation est intervenue très profondément et positivement, deviendra aussi un membre à part entière de la famille de l'ONU. C'est pour moi un signe positif. J'en vois la preuve que la conjonction et l'intégration des efforts de la communauté internationale peuvent produire des résultats remarquables. Cela me remplit d'espoir que de voir que l'ONU est en fait entrée dans ce millénaire avec vigueur et détermination.

Je suis convaincue que l'ONU est sur la bonne voie. Grâce aux efforts conjugués de tous, l'ONU continuera d'être un phare d'espérance pour l'humanité au XXIème siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. A. R. le Prince Mohamed Bolkiah, Ministre des affaires étrangères du Brunéi Darussalam.

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous adresse mes sincères félicitations, ainsi qu'au peuple de la République tchèque, pour votre élection. Je vous offre mes meilleurs voeux pour l'ensemble de votre activité durant la session à venir.

Je voudrais aussi remercier mon collègue, M. Han Seung-soo, de la République de Corée, notre voisin dans la région, pour la manière dont il a dirigé l'Assemblée générale l'année dernière.

Je voudrais aussi féliciter le Gouvernement et le peuple de la Confédération suisse pour leur décision de rejoindre l'ONU. Ils ont apporté depuis longtemps un soutien tout particulier aux institutions de la paix mondiale, et il sera bon de travailler avec eux dans cette enceinte.

En même temps, je voudrais souhaiter la bienvenue à notre voisin, la République démocratique de Timor-Leste, qui va bientôt devenir Membre de l'ONU. Ce faisant, je voudrais remercier tous les membres de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental. Nous leur sommes très

reconnaissant de l'excellent travail qu'ils ont accompli au Timor-Leste. Je puis vous assurer que nous ferons de notre mieux pour consolider les efforts consentis en faveur de la paix par les Nations Unies dans cette région. Nous avons eu grand plaisir à travailler avec le Président Gusmão et son nouveau gouvernement. Tandis qu'ils planifient leur développement futur, nous attendons avec un vif intérêt de poursuivre ce travail, non seulement sur une base bilatérale en tant qu'amis et voisins, mais aussi par le biais du processus de consultation et de coopération que nous avons mis au point de longue date au sein de notre association régionale.

Je mentionne cet aspect de notre activité régionale pour une raison précise. C'est le principal point que je souhaite soulever à l'heure actuelle. Le processus auquel je me réfère a été au cœur du travail accompli par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) depuis sa création, il y a plus de 30 ans. Il ne se limite pas à nos voisins de l'Asie du Sud-Est. Il implique également nos partenaires de dialogue dans le monde entier, ainsi que tous les membres permanents du Conseil de sécurité. Il couvre à l'heure actuelle toute la gamme de la coopération, à savoir la coopération politique, économique, opérationnelle et, depuis la fin de la guerre froide, tous les aspects relevant de la coopération sécuritaire. En d'autres termes, il s'agit d'une démarche globale relative aux affaires régionales et internationales d'actualité. Il comprend plusieurs niveaux de coopération, reliés entre eux par une institution unique, l'Organisation des Nations Unies. Un travail considérable a porté sur ce processus. C'est la raison pour laquelle il revêt une valeur non moins importante. Nous pensons qu'il représente une route sûre vers l'avenir pour chaque citoyen que nous représentons.

Je tiens à évoquer ce point pour des raisons qui préoccupent profondément tous nos collègues ici présents. Au cours de l'année écoulée une réalité brutale s'est imposée. Le processus entier de consultation et de coopération est maintenant menacé. Les occasions qu'offre ce processus à nos peuples sont en grave danger. Comme les autres Membres de cette Organisation, nous avons dû accepter la sombre réalité. Il y a un côté sombre dans la vie de la communauté internationale à laquelle nous avons tous part aujourd'hui : dans la mondialisation, le développement, le progrès, les connaissances et

jusqu'aux croyances que nous chérissons, qu'elles soient d'ordre religieux, politique ou social.

Nous avons été entraînés vers ce côté sombre. C'est un paysage impitoyable, désolé et triste. Il n'existe aucun chemin sur lequel les États membres puissent avancer sans péril. C'est, en ce sens, une vision terrifiante. En Asie du Sud-Est, nous y avons répondu en tant que tel. Nous avons pleuré les victimes innocentes du terrorisme en Amérique, en Afrique, en Europe et en Asie. Nous avons condamné tous ceux qui ont pris ces vies.

Nous nous employons, cependant, à dépasser le stade de la condamnation. Nous avons pris un certain nombre de mesures immédiates et concrètes à court terme. Nous nous sommes engagés à entreprendre une action à long terme. Nous y avons été contraints. Sans sécurité et sans stabilité, il y a peu de chance que nous puissions mettre en oeuvre les programmes de développement ambitieux que nous nous sommes fixés. De sorte que nous ne pouvons pas permettre à ceux qui se livrent au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations de réussir.

Je veux dire par là tout groupe qui essaie de nous entraîner ainsi que la conduite de nos affaires, vers le côté sombre qui est le leur : pas seulement les extrémistes, quelle que soit la cause dont ils se réclament, mais aussi ceux qui cherchent à corrompre les systèmes internationaux des échanges, des transactions commerciales ou bancaires, ou ceux qui détruisent à dessein notre environnement, ou bien encore ceux qui font commerce de la misère humaine. Ils s'opposent aux intérêts fondamentaux de tous ceux que nous représentons ici, de tous ceux pour lesquels l'Organisation des Nations Unies représente l'opposé absolu de la vision sombre des terroristes. Elle leur offre une vision totalement différente des affaires du monde : une vision qui célèbre la diversité des peuples, des cultures et des croyances; une vision qui s'efforce d'obtenir constamment un consensus né du dialogue et de la négociation; et une vision où le choix opéré lors des grands bouleversements qui gagnent l'ensemble des sociétés à l'échelle mondiale est fait en connaissance de cause – en d'autres termes, il s'agit du côté positif des affaires internationales, éclairé par un phare d'espoir. Voilà la manière dont nous voyons cette Organisation.

Nous voulons que nos efforts régionaux nous aident à alimenter ce phare. Nous souhaitons qu'ils complètent le travail des Nations Unies.

Alors, pour dire les choses simplement, nous ne voyons qu'un point à inscrire en permanence à l'ordre du jour : comment cette Organisation mondiale peut-elle donner de l'espoir et une raison d'être à la vie de chaque famille vivant dans chaque communauté, dans chacun des 190 États Membres?

C'est la raison pour laquelle nous appuyons résolument les efforts faits par le Secrétaire général afin d'exprimer nos objectifs de cette manière, non pas dans le langage de l'affrontement qui a été entendu tout au long du siècle dernier ni dans le vocabulaire consternant du terrorisme, mais dans les termes humains qui ont été utilisés au Sommet du Millénaire.

En bref, nous formulons l'espoir qu'un terme sera mis aux injustices historiques, en particulier à celles que nos frères de Palestine continuent de subir, et qu'un effort déterminé sera fait afin d'aider les communautés à bien gagner leur vie, de manière responsable. Je crois que ces espoirs fondamentaux étaient ceux que nous partagions tous au début de ce siècle. Nous ne voulons pas qu'ils soient mis de côté. Nous lançons donc un appel aux États Membres afin de veiller à ce qu'on ne les oublie pas. Nous demandons instamment à chacun d'utiliser les mécanismes dont nous disposons à cette fin.

Chaque fois que des menaces sérieuses pèsent sur la paix internationale, nous avons la certitude que les membres du Conseil de sécurité sauront nous guider de manière judicieuse. Nous reconnaissons le rôle vital qu'ils jouent s'agissant de veiller à ce que les principes internationaux soient respectés par chaque membre. En ceci, ils ont notre appui plein et entier, et nous contribuerons à leurs travaux par tous les moyens possibles.

Mais le Conseil ne représente néanmoins qu'une partie de l'activité des Nations Unies. Il existe beaucoup d'autres tâches : avant toutes choses, il y a le travail paisible qui établit un lien entre les différents niveaux de coopération.

Nous ne souhaitons pas que l'attention de l'Organisation se tourne uniquement vers le côté sombre de la vie internationale. Édifier un cadre sûr pour la coopération internationale implique un processus long, cohérent et global. Comme tout

processus, il a besoin d'être perfectionné constamment. Nous acceptons ce principe. Nous ne pensons pas, cependant, que les événements de l'année dernière signifient qu'il doive être abandonné et refondu. En disant ceci, je crois que nous partageons les espoirs les plus profonds de toutes les nations en développement.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Eduard Kukan, Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie.

M. Kukan (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre élection fort méritée. C'est un grand plaisir que de vous voir, cher ami, cher collègue, présider les travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ma délégation est prête à vous accorder son plein appui. Et je voudrais également remercier votre prédécesseur, S. E. M. Han Seung-soo, pour son dévouement et pour tout ce qu'il a fait.

La Slovaquie souhaite la bienvenue à la Suisse, nouveau Membre de notre Organisation. Nous sommes aussi impatients d'accueillir le Timor-Leste et de travailler en étroite collaboration avec ces deux pays en faveur de la paix, de la sécurité et de la prospérité dans le monde entier.

Les attaques terroristes perpétrées il y a un an contre les États-Unis ont suscité l'angoisse et l'indignation dans le monde entier, et toutes les nations ont également manifesté une immense solidarité en formant une solide coalition pour lutter contre le fléau de la terreur. En fin de compte, ces lâches actes de terrorisme n'ont pas atteint leur objectif final, qui était de créer le chaos et l'anarchie et de détruire la communauté mondiale. Au contraire, ils ont renforcé notre détermination d'oeuvrer en faveur de la paix et de la sécurité, et de faire en sorte que chacun puisse vivre dans la dignité et la prospérité. La Slovaquie s'est engagée dès le départ à appuyer pleinement cette coalition antiterroriste.

Alors que les ruines du World Trade Center étaient encore fumantes à la pointe de Manhattan, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont agi de façon rapide, résolue et collective. L'ONU a montré qu'elle avait un rôle crucial dans la lutte contre le terrorisme, qui doit rester une campagne à l'échelle mondiale. L'organisation de cette tâche est essentielle pour ce qui est des efforts entrepris par l'ONU. Nous reconnaissons le rôle de

l'ONU, qui tente de renforcer les capacités qu'a chaque État Membre de vaincre le terrorisme, cela de façon coordonnée et globale et conformément à la résolution 1373 (2001), qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil l'année dernière.

Depuis le 11 septembre 2001, les autorités slovaques ont adapté et renforcé la législation nationale pour qu'elle puisse être appliquée efficacement contre les actes de terrorisme. Ayant déposé l'instrument de ratification de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme au début du mois, la Slovaquie est désormais partie aux 12 conventions et protocoles internationaux contre le terrorisme dont les dispositions sont déjà intégrées dans notre législation nationale. Nous sommes déterminés à poursuivre notre coopération à cet égard avec les institutions pertinentes des Nations Unies.

Peu après le 11 septembre 2001, le réseau d'Al-Qaida et le régime taliban qui abritait ces terroristes ont fait l'objet d'une campagne militaire et ont été délogés. L'organisation d'une riposte mondiale face aux crises politiques et humanitaires en Afghanistan est devenue l'une des tâches essentielles de l'ONU. On a donné au peuple afghan une chance de reconstruire son pays, fragmenté depuis longtemps. Nous saluons les travaux de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et nous félicitons les pays qui ont contribué à la Force internationale d'assistance à la sécurité. La Slovaquie participe activement au processus de reconstruction et de relèvement en Afghanistan. Une unité de génie slovaque a été envoyée pour prendre part à l'opération Liberté immuable en août 2002.

La Slovaquie réaffirme son attachement au contrôle des armements, au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous participons efficacement aux efforts mondiaux et régionaux entrepris dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. La menace accrue du terrorisme international soulève aujourd'hui la question des rapports entre le terrorisme et le désarmement, ainsi que celle des contributions que les traités et institutions multilatéraux peuvent apporter. Nous devons progresser davantage sur la voie du désarmement et de la non-prolifération; nous devons renforcer les mécanismes de vérification et de mise en oeuvre et contribuer ainsi à la création d'un monde plus sûr où le terrorisme ne pourra ni prendre racine, ni se développer. Nous continuerons à collaborer de façon

constructive pour atteindre les objectifs en matière de désarmement et de limitation des armements.

Au cours de la dernière décennie, nous avons assisté à une recrudescence de la violence ethnique, sociale et religieuse dans le monde entier au moment où des tensions sous-jacentes et des luttes pour le pouvoir se sont transformées en conflits ouverts. On a demandé de plus en plus à l'ONU d'intervenir face à ces menaces contre la paix et la sécurité internationales. De ce fait, les opérations de maintien de la paix sont devenues plus fréquentes et plus complexes. Les opérations modernes de maintien de la paix sont multidimensionnelles et consistent en un déploiement traditionnel de personnel militaire, en opérations de déminage et d'appui médical, ainsi qu'en opérations de vérification et de désarmement, et elles portent également sur la reconstruction des infrastructures et la facilitation de la mise en place d'institutions, la démocratisation et la tenue d'élections. Les opérations de maintien de la paix ont changé également sur le plan des ressources financières dont elles ont besoin.

Mon gouvernement a toujours été pleinement déterminé à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le maintien de la paix a toujours été un aspect important de notre participation aux activités de l'ONU. La Slovaquie fournit actuellement du personnel et des observateurs militaires à sept missions de maintien de la paix des Nations Unies, en Éthiopie et en Érythrée, à Chypre, en Iraq, à Jérusalem, sur les hauteurs du Golan, en Sierra Leone et au Timor-Leste. Les effectifs du personnel militaire slovaque servant sous le pavillon de l'ONU n'ont cessé d'augmenter depuis le milieu des années 90. À l'heure actuelle, il y a plus de 600 soldats, sans compter ceux qui prennent part à des missions dans les Balkans sous la direction de l'OTAN. La Slovaquie restera à l'avenir activement engagée dans ce domaine crucial des responsabilités de l'ONU.

Permettez-moi de rendre hommage aux hommes et aux femmes courageux des divers pays qui ont participé aux missions de paix, qui ont perdu la vie alors qu'ils servaient sous le pavillon de l'ONU. Mon pays a également perdu des ressortissants. Quatre Slovaques, des hommes de courage, ont reçu la médaille Dag Hammarskjöld à titre posthume.

Les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte des

Nations Unies sont juridiquement contraignantes. Quand un État Membre ne respecte pas les exigences imposées par ces résolutions, il agit à l'encontre de la Charte. Dans de tels cas, la communauté internationale est habilitée à faire respecter l'état de droit. Nous avons bien noté la décision du Gouvernement iraquien annoncée au début de la semaine, qui autorise le retour sans condition des inspecteurs de l'ONU. Mais cette décision doit s'accompagner de nouvelles mesures concrètes qui prévoiraient la mise en oeuvre rapide et entière des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La question d'Israël et de la Palestine retient notre attention depuis la fondation de l'ONU. Il relève de notre responsabilité commune de parvenir à un règlement global qui déboucherait sur la coexistence de deux États dans la paix et le respect mutuel, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous appuyons pleinement les efforts diplomatiques déployés par le Quatuor au Moyen-Orient pour faire prévaloir la paix dans la région.

La Slovaquie est pleinement attachée aux règles et aux principes du droit international et de la justice. Dans ce contexte, nous accordons une importance toute particulière aux travaux de la Cour internationale de Justice qui s'est avérée une institution très utile pour régler les différents litiges entre États, notamment certains litiges territoriaux graves. Cette institution mérite le plein appui, y compris financier, de l'Assemblée générale. La Slovaquie et son voisin du sud ont déjà soumis un différend à la Cour. Maintenant que la juridiction de la Cour a été reconnue sur un certain nombre de pays d'Europe, nous sommes en train d'élaborer une déclaration qui reconnaîtra comme obligatoire de plein droit la juridiction générale de la Cour, conformément au paragraphe 2 de l'article 36 du Statut.

Nous restons convaincus qu'en tant que principal dépositaire du droit international, l'ONU doit jouer un rôle important dans le renforcement des méthodes juridiques de lutte contre les crimes les plus graves qui préoccupent la communauté internationale. La Slovaquie appuie pleinement le travail des tribunaux pénaux internationaux, ainsi que la mise en place de la Cour pénale internationale. Nous avons signé et ratifié le Statut de Rome de la Cour. La Slovaquie est devenue l'un des pays dont la ratification était nécessaire pour l'entrée en vigueur du Statut le 1er juillet 2002. Malgré les différentes préoccupations et les réserves exprimées

par certains États Membres de l'ONU, nous continuons de penser que la Cour a la possibilité de promouvoir l'état de droit et de prévenir l'impunité des personnes qui commettent les crimes les plus graves.

Notre position sur la question de la réforme du Conseil de sécurité est liée à l'importance que nous attachons au renforcement de l'efficacité de l'Organisation. Je voudrais une fois de plus souligner cette position. Outre sa nécessaire représentativité, le Conseil de sécurité doit garder également la souplesse qui s'impose pour pouvoir fonctionner. La Slovaquie appuie l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres permanents et non permanents. Nous considérons qu'il est pleinement justifié d'attribuer un siège non permanent supplémentaire au Groupe des États d'Europe orientale, compte tenu du doublement du nombre de ses membres au cours de la dernière décennie.

L'ONU doit répondre à la mondialisation en devenant de plus en plus universelle. Les préoccupations de toutes les nations doivent être écoutées quelles que soient leur taille, leur situation géographique, leur force militaire et leur puissance économique. Nous n'avons aucun doute quant au caractère irremplaçable du rôle de l'ONU pour ce qui de la gestion des questions mondiales, qu'il s'agisse de la protection des droits de l'homme, de l'élimination de la famine, de la pauvreté, des maladies et de l'analphabétisme, ou de la prévention de la prolifération des drogues et des armes.

Nous vivons tous sur la même planète. Nous devons tous subir les conséquences de la dégradation de l'environnement et adopter ensemble des mesures permettant un développement durable. La Déclaration du Millénaire nous montre la bonne voie. La communauté mondiale doit maintenant redoubler d'efforts pour atteindre tous ces objectifs. Les sommets de Monterrey et de Johannesburg ont prouvé qu'on pouvait faire beaucoup à condition que les décisions reposent sur un consensus mondial. Ils ont également démontré le pouvoir que donnent la volonté et la détermination de s'attaquer aux problèmes mondiaux. Nous devons maintenant nous soucier avant tout de tenir nos engagements. Nous avons besoin d'actes. L'ONU doit jouer un rôle moteur dans le suivi de la mise en oeuvre de nos décisions. Nous avons besoin d'une ONU forte et efficace.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Hugo Tolentino Dipp, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la République dominicaine.

M. Tolentino Dipp (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord adresser nos félicitations à M. Jan Kavan pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous comptons sur lui pour diriger les travaux de l'Assemblée d'une manière qui fera honneur à l'ONU, à son pays et à sa personne. Nous adressons également à son prédécesseur, Han Seung-soo, nos félicitations pour l'excellent travail réalisé lors de la précédente session.

Nous tenons également à exprimer notre solidarité avec le Secrétaire général, M. Kofi Annan, lorsqu'il défend le respect de la volonté du plus grand nombre face à tout événement de nature à menacer la paix mondiale.

Nous souhaitons la bienvenue à la Confédération suisse et au Timor-Leste au sein de notre Organisation.

Au nom du peuple et du Gouvernement de la République dominicaine, nous souhaitons redire une fois de plus la foi profonde du peuple dominicain dans les principes sur lesquels repose la mission universelle de l'Organisation des Nations Unies. Les idées et les ambitions qui ont allumé la Seconde Guerre mondiale avaient presque conduit l'humanité à perdre tout espoir de coexistence pacifique. Le fanatisme politique, l'ultranationalisme et les préjugés de toutes sortes avaient obscurci le jugement des dirigeants et d'une bonne partie du monde et donné naissance à un sombre projet témoignant, dans son expression idéologique et pratique, d'un profond mépris de la liberté et de la diversité culturelle des êtres humains.

Par chance pour nous tous, la raison l'a emporté. Et pour rendre cette victoire durable, et aussi pour que l'humanité maintienne fermement le cap sur la paix, les nations qui avaient combattu pour la liberté ont reconnu la nécessité de créer une organisation permettant de veiller au respect de valeurs qui garantiraient une évolution positive de la situation internationale. Ce sont ces raisons qui ont présidé à la naissance de l'Organisation des Nations Unies et qui ont fait inscrire dans sa Charte les principes de paix, de justice, de refus de l'agression, de règlement des différends par des moyens pacifiques et conformes au droit international.

En d'autres termes, la volonté de cette Organisation de régler par tous les moyens pacifiques possibles les conflits entre peuples, nations ou États, était on ne peut plus claire. En outre, il était expressément spécifié que le recours à la force pour préserver ou rétablir la paix et la sécurité internationales devait résulter d'une décision unanime des membres permanents du Conseil de sécurité. Plus de 50 ans ont passé depuis la création de cette Organisation, et innombrables sont les événements et les transformations que le monde a connus dans l'intervalle.

Maints conflits sanglants, au Moyen-Orient, en Asie, en Afrique, ont mis à rude épreuve la crédibilité et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. Maintes actions unilatérales ont porté atteinte à son système juridique et mis en péril l'équilibre mondial. Pourtant, en dépit de toutes les provocations et de tous les manquements aux résolutions de ses principaux organes, l'Organisation a marqué durablement de son empreinte la vie de la communauté internationale en oeuvrant pour le respect du droit et des normes qui régissent la conduite de ses membres. La paix actuelle et jusqu'à la survie de l'humanité doivent beaucoup à l'oeuvre des Nations Unies.

Malheureusement, aujourd'hui, les menaces à la paix internationale continuent de s'amoncèler au-dessus de nos têtes. La date du 11 septembre 2001 est un exemple alarmant de la stature et des capacités des ennemis de la paix. Nous ne pourrions jamais oublier la perversité de ces actes, leur caractère criminel, ni l'affront qu'ils ont tenté d'infliger à cette grande nation. Nous comprenons parfaitement bien que, devant une agression de cette nature, la réaction spontanée soit d'invoquer la légitime défense. Néanmoins, nous devons convenir qu'une telle réaction a des limites morales et doit respecter les conditions énoncées dans les principes qui régissent les droits de chacun et ceux sur lesquels cette Organisation a été fondée.

Le Gouvernement dominicain a signé toutes les résolutions, accords et conventions contre le terrorisme. Le Gouvernement dominicain a appuyé la résolution 1373 (2001), qui a porté création du Comité contre le terrorisme et qui promeut l'élaboration d'un projet de convention globale contre le terrorisme international. Toutefois, notre objectif de lutter contre ce fléau et notre solidarité avec les nations qui en ont été et qui en sont encore victimes doivent être centrés,

quoi qu'il arrive, sur l'élimination des causes qui provoquent la dépravation de la condition humaine, laquelle s'exprime par des actes de terreur.

En ce qui concerne le droit d'affronter directement le terrorisme, nous devons être conscients du fait que l'action unilatérale témoigne de l'échec de notre capacité de parvenir à des accords. Il est donc logique, par conséquent, que nous ayons la responsabilité de le faire avec toute l'autorité que cette Organisation délivre du fait de son caractère multilatéral. Et il en est ainsi parce que le recours à la force ne peut être justifié que lorsqu'on a épuisé tous les moyens que la Charte des Nations Unies met à la disposition de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité pour évaluer l'existence d'une menace réelle à la paix mondiale.

Dans son rapport du 13 avril 1998 concernant le problème de la paix en Afrique, le Secrétaire général énonce des idées qui doivent servir de guide dans le cas de l'Iraq. Entre autres choses, M. Kofi Annan a déclaré :

« L'Organisation des Nations Unies n'a pas d'objectif plus élevé, d'engagement qui lui tienne plus à coeur, d'ambition plus haute que de prévenir les conflits armés. La promotion de la sécurité et du développement est à la fois la raison d'être et l'aboutissement de la prévention des différends. » (A/52/871, par. 2)

Il est évident que nous ne sommes pas les seuls à penser que, compte tenu des processus de mondialisation des marchés, des échanges culturels, des technologies et des communications, il est devenu essentiel de reprendre le chemin tracé lors du Sommet du Millénaire afin de corriger les déséquilibres et de freiner la marginalisation totale de vastes secteurs de la population mondiale. Permettez-moi de citer un paragraphe de la Déclaration du Millénaire, de façon à rappeler nos priorités :

« Nous sommes convaincus que le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière. Car, si elle offre des possibilités immenses, à l'heure actuelle, ses bienfaits sont très inégalement répartis, de même que les charges qu'elle impose. Nous reconnaissons que les pays en développement et les pays en transition doivent

surmonter des difficultés particulières pour faire face à ce défi majeur. » (*résolution 55/2, par. 5*)

Par ailleurs, le Sommet du Millénaire a donné priorité à des problèmes comme la pauvreté, l'analphabétisme, la maladie, l'inégalité entre les sexes, la dégradation de l'environnement; ces causes contribuent de façon décisive à saper la paix et la coexistence universelles. Ces situations préoccupantes nous forcent à nous poser la question suivante : qu'avons-nous fait au niveau national et international pour éliminer ces obstacles à la croissance des pays en développement?

Depuis son accession au pouvoir, en août 2000, le Gouvernement de la République dominicaine, présidé par l'agronome Hipólito Mejía, a pris une série de mesures visant à adapter nos lois ainsi que nos institutions publiques et privées aux exigences du processus inéluctable de la mondialisation. En ce qui concerne les réformes sociales, le Gouvernement dominicain a mis en oeuvre un plan visant à réduire la pauvreté et à renforcer l'appui à la lutte contre l'analphabétisme. La création des Secrétariats d'État de la femme et de l'environnement est également une initiative importante, étant donné que ces secteurs ont été traditionnellement négligés.

Nous savons que d'autres pays ont réalisé des transformations semblables, mais ce qui est certain c'est que, de façon générale, les statistiques mondiales ne nous autorisent pas à être optimistes devant la situation de la majeure partie des pays en développement. Au niveau mondial, malheureusement, nous ne pouvons pas dire que les pays développés aient manifesté de la compréhension et de la solidarité face à ces problèmes. Les possibilités que les pays développés offrent aux pays en développement laissent beaucoup à désirer en ce qui concerne leur intégration au processus de mondialisation à travers une coopération qui leur permettrait de s'adapter de façon harmonieuse et équitable.

Devant cette situation dramatique, l'ONU doit prendre des mesures décisives en faveur du développement des pays qui, sans aucune raison, voient leur développement freiné par le protectionnisme et par des subventions qui créent des barrières empêchant la concurrence sur un pied d'égalité et qui, par conséquent, sont la négation même de la liberté des échanges.

Année après année, orateur après orateur, nous parlons dans cette salle solennelle du mandat – ratifié aussi au Sommet du Millénaire – de procéder à des réformes décisives aussi bien au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale. Toutefois, une sorte d'indifférence ou des desseins contraires retardent ou paralysent la possibilité d'entreprendre ces réformes. Pour que la conscience universelle soit véritablement représentée, la réforme de ces deux organes est essentielle. En d'autres termes, cette Organisation exige que son caractère multilatéral soit l'expression véritable de la composition politique qui est maintenant celle du monde, 57 ans après sa création.

Au nom du Gouvernement dominicain, nous voulons exprimer la satisfaction que nous avons ressentie lorsque l'Organisation des États américains a pris sa décision concernant Haïti. En effet, par sa résolution 822 du 4 septembre 2002, intitulée « Appui à la démocratie en Haïti », cette organisation régionale a décidé d'appuyer la normalisation de la coopération économique entre le Gouvernement haïtien et les institutions financières internationales. Suivant les instructions du Président de la République dominicaine, nous en appelons à la conscience des Nations Unies pour que l'ONU fasse de même et qu'elle offre son appui pour toucher les nations qui sont en mesure de coopérer généreusement avec notre nation soeur.

Je souhaite saisir cette occasion pour informer les Membres des décisions récentes prises au sujet de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, dont le siège se trouve en République dominicaine et qui est l'une des rares institutions des Nations Unies situées dans un pays en développement et la seule qui se consacre à la recherche et à la formation au bénéfice de la femme et l'habilitation de la femme. Le 19 décembre 2001, par la résolution 56/125, l'Assemblée générale a décidé de créer un groupe de travail ayant pour mandat de faire des recommandations concernant le fonctionnement futur de cet Institut. Ce groupe de travail s'est réuni huit fois en juillet et en août 2002. La République dominicaine est convaincue que cette session de l'Assemblée générale acceptera les recommandations du Groupe de travail et que l'Institut sera bientôt en mesure de continuer à assumer son mandat.

Pour terminer, je dois rappeler qu'au début de mon intervention, j'avais réaffirmé l'attachement du peuple et du Gouvernement dominicains à la mission

des Nations Unies. Cette Organisation est plus nécessaire que jamais, au moment où le monde devient une sorte de village planétaire et où nous avons besoin de plus d'un interlocuteur vers lequel nous tourner en cas de problèmes susceptibles de provoquer des violences et des guerres. En d'autres termes, aujourd'hui plus que jamais, toutes les nations aspirent à avoir une Organisation qui, par son mandat traditionnel et sa portée universelle, peut réaliser un équilibre entre tous les États dans l'intérêt d'une sécurité démocratique authentique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Win Aung, Ministre des affaires étrangères du Myanmar.

M. Aung (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord saisir cette occasion pour féliciter M. Jan Kavan de son accession à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que son talent diplomatique et ses compétences permettront le succès de nos travaux. Je voudrais également exprimer notre gratitude et notre appréciation à son prédécesseur S. E. Han Seung-soo, pour son autorité et son importante contribution durant la précédente session.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à la Suisse, en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, et au Timor oriental qui le deviendra bientôt. Je suis sûr que le travail de l'Organisation sera enrichi par la contribution de ces deux nouveaux Membres. Le nombre croissant de Membres des Nations Unies reflète fidèlement le fait que les États ont de plus en plus confiance en l'utilité et en l'action de l'Organisation.

Nous vivons dans une période pleine de défis et de dangers. Les conflits en cours dans plusieurs régions menacent la paix et la sécurité mondiales. Le danger posé par le terrorisme est devenu un phénomène mondial. Des millions de personnes dans le monde demeurent engluées dans le cercle vicieux de l'ignorance, de la pauvreté et des maladies. Les Nations Unies jouent un rôle indispensable dans notre effort collectif pour répondre à ces défis gigantesques.

La Charte des Nations Unies énonce les principes de base du maintien de la paix et de la sécurité. Ces principes – souveraineté, intégrité territoriale, et absence du recours à la force ou de la menace d'y recourir – contribuent au multilatéralisme et ont

empêché toute conflagration mondiale depuis près de six décennies. Ces principes doivent rester inviolables si nous voulons répondre aux défis énormes qui se posent. Ce n'est que par des actions multilatérales que nous pourrions peut-être relever ces défis. Le Myanmar a une foi solide dans l'ONU et le multilatéralisme, qui représentent à ses yeux la meilleure garantie de paix et de sécurité mondiale. Nous partageons donc l'avis du Secrétaire général, qui a dit : « Tous les États ont manifestement intérêt à soutenir le droit international et à maintenir l'ordre international, et ce n'est pas seulement leur intérêt mais aussi, incontestablement, leur responsabilité ». (A/57/PV.2)

Le terrorisme est une menace pour toute l'humanité. Seuls nos efforts collectifs pourraient nous aider à faire face à cette menace. Au titre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, nous avons pris les mesures nécessaires pour combattre le terrorisme. Le Myanmar a été parmi les premiers pays à faire rapport sur les actions prises contre le terrorisme au Comité du Conseil de sécurité contre le terrorisme. Il a promulgué une loi contre le blanchiment de l'argent, en juin dernier, avec des dispositions sévères visant à réprimer le terrorisme. Le Myanmar a soumis au Comité un deuxième rapport, avec les documents pertinents, qui reflète les mesures législatives et exécutives que nous avons prises pour donner effet à la résolution. Et je voudrais redire que le Myanmar s'oppose au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et qu'il apportera sa pleine coopération à la communauté internationale dans la lutte contre cette menace.

Nous avons le pouvoir de rendre le monde meilleur – d'en faire un monde de paix, de prospérité et libre de conflits. Pour ce faire, nous devons renoncer à la haine. Nous devons faire face à plusieurs défis et nous devons agir ensemble pour surmonter les dangers et répondre aux défis d'aujourd'hui, qu'ils soient imposés par la nature ou par l'homme.

Au fil du temps, le monde a connu de nombreuses catastrophes et calamités naturelles, y compris celles dues à l'extinction d'espèces qui occupaient une grande place; mais le plus grand danger que nous affrontons aujourd'hui ne vient pas de la nature, mais de l'homme.

Il est donc non seulement utile, mais également vital, de rappeler que les enseignements du Seigneur Bouddha, de Jésus-Christ et du Prophète Mohammed

insistent tous sur l'amour et la compassion, lumière pouvant apporter l'espoir à toute l'humanité. Si nous voulons un meilleur avenir pour l'humanité, nous devons graver dans nos coeurs les enseignements de ces grandes religions. Nous devons laisser l'amour et la compassion nous guider, et ce n'est qu'en agissant ainsi que nous pourrions maîtriser nos bas instincts, tels que la haine, la colère et le désir de revanche. Nous devons renoncer à l'animosité, la jalousie, la fierté excessive et l'égoïsme.

De nombreuses tragédies d'aujourd'hui, y compris les événements tragiques du 11 septembre, ont leurs racines dans la haine, l'animosité et la violence. Ce sont ces forces négatives que nous devons vaincre. La violence ne peut être vaincue par une plus grande violence. Cela ne ferait que conduire le monde vers un cercle vicieux de calamités et de conflagrations croissantes. Seul le règne de l'amour et de la compassion peut éteindre le feu de la haine et de la violence. Ce n'est pas dans la haine, mais plutôt dans l'amour et la compassion, que réside notre avenir. Par le règlement pacifique des conflits, nous pouvons assurer une sécurité accrue à nous tous.

L'ONU et les principes qu'elle défend sont bien placés aujourd'hui pour nous orienter sur cette voie. L'ONU est la lumière qui nous guidera sur la voie de l'amour, de la tolérance, de la compassion et du souci d'autrui. L'ONU est née de notre désir de vivre ensemble en paix, en tant que bons citoyens de la planète Terre; elle ne doit pas être utilisée comme véhicule d'incitation à la haine.

Nous vivons dans une période de prospérité sans précédent, mais cette prospérité n'est pas le lot de tous. Alors que certains pays jouissent de très hauts niveaux de bien-être, la majorité restent pauvres. Les pays pauvres, en raison de la limitation de leurs ressources ou du manque de capitaux et de technologies, ou du fait de conflits, ne peuvent espérer assurer leur développement sans coopération internationale. En raison de leur faiblesse inhérente et d'un environnement économique international défavorable, ils resteront à tout jamais embourbés dans la pauvreté s'ils ne reçoivent pas d'aide. La pauvreté engendre le mécontentement et le désespoir, ingrédients qui peuvent donner naissance à un cercle vicieux de conflits et de violence.

Au Myanmar, qui a subi des souffrances indicibles en raison d'insurrections étalées sur plus de

quatre décennies, nous cherchons activement à mettre un terme aux conflits et à l'effusion de sang. Nous nous efforçons aussi d'éliminer la pauvreté. Nous édifions une nation moderne, développée, dans laquelle s'épanouissent la paix, la prospérité, la justice et la démocratie. C'est un processus qui a sensiblement progressé. Notre fervent espoir est que notre démarche, à cette fin, soit facilitée et non pas entravée, et que nos efforts visant à l'unité nationale et à l'édification de la nation rencontrent compréhension et encouragement.

En raison de notre héritage historique, nous avons encore à traiter de la question de l'unité nationale. Nous sommes en train d'édifier une nation dans laquelle les 135 ethnies qui la composent peuvent se considérer comme des frères, une nation où règnent l'égalité et la justice, une nation qui apportera la prospérité à tous. Voilà les idéaux qui nous motivent, voilà les objectifs que nous sommes déterminés à atteindre.

Notre gouvernement a pour but de réaliser les aspirations du peuple du Myanmar à un système politique démocratique multipartite. À cette fin, nous jetons des bases solides pour que ce système démocratique ait la force de soutenir tout défi. Nous sommes fermement convaincus que c'est seulement sur ces bases solides que nous pourrons garantir un avenir plus brillant à notre nation. Cette conviction est née de nos expériences amères, faites durant 14 années de démocratie parlementaire et 26 années de socialisme.

Dans ce processus d'édification de la nation, nous accordons une importance particulière à l'élimination de la pauvreté, notamment dans les zones rurales et éloignées. Dans les zones frontalières où habitent les membres de la plupart des groupes ethniques, nous mettons en oeuvre un programme de développement général. Nous avons créé à cette fin 24 zones de développement. J'aimerais réaffirmer que nos efforts inlassables destinés à édifier la nation sont motivés par notre désir d'apporter la prospérité à tous nos frères à travers le pays. Nous posons les fondements nécessaires pour que les gouvernements successifs qui seront formés sous la nouvelle Constitution n'aient pas de difficulté à relever les défis futurs. C'est une tâche que nous cherchons à accomplir de toutes nos forces. La compréhension, la coopération et l'encouragement de la communauté internationale accéléreront ce processus de réalisation de cet objectif auquel nous tenons. Exercer des pressions politiques et pratiquer l'ostracisme ne nous aidera certainement pas, mais

plutôt entravera nos progrès sur la voie de la démocratie. Même si les obstacles sont nombreux, que nous recevions une aide ou qu'on nous suscite des obstacles, nous demeurons fermement résolus, car l'objectif que nous cherchons est de réaliser les aspirations de notre peuple. C'est là notre noble destin.

La coopération avec l'Organisation des Nations Unies est la clef de voûte de la politique étrangère du Myanmar. Permettez-moi de saisir cette occasion pour informer l'Assemblée générale de la coopération continue que le Myanmar a fournie à l'ONU. Nous avons reçu M. Razali Ismail, Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU, pour la huitième fois en juillet 2002. Nous avons fait preuve de toute la coopération possible pour qu'il puisse accomplir sa mission. De même, M. Paulo Sergio Pinheiro, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, s'est vu accorder une coopération totale et sans entraves durant ses visites au Myanmar.

Je voudrais aussi faire part à l'Assemblée des progrès que nous avons réalisés dans la lutte contre le fléau des stupéfiants dont l'élimination a été qualifiée de devoir national en 1988 et, depuis, nous avons redoublé d'efforts pour relever ce défi. Un plan d'élimination des stupéfiants portant sur 15 ans a été élaboré. Il en est à sa quatrième année de mise en oeuvre et produit des résultats. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et l'Organe international de contrôle des stupéfiants ont reconnu que la culture du pavot dans le pays est tombée d'environ 36 400 hectares en 1999-2000 à quelque 25 000 hectares en 2001-2002.

Dans le cadre de nos efforts concertés, le projet Destinée nouvelle a été lancé au début de l'année dans les régions où la culture du pavot est concentrée. Le principal objectif du plan est d'éduquer les cultivateurs de pavot, de distribuer des semences de cultures de remplacement, de dispenser une aide financière et de faire encore mieux respecter la loi. Par conséquent, plus de 290 tonnes de graines de pavot et de bulbes séchés de pavot ont été volontairement remises, puis incinérées, en présence de diplomates et de journalistes étrangers. Cette mesure a prévenu à elle seule la production potentielle de 55 tonnes d'héroïne, d'une valeur marchande de plus de 2,2 milliards de dollars. En même temps, divers stupéfiants, d'une valeur de 1,1 milliard de dollars, saisis dans le pays, ont été publiquement détruits en juin à Yangon. Qui plus est, 10 500 hectares de champs de pavot ont été détruits

rien qu'en 2000-2001. Des mesures juridiques efficaces ont également été prises à l'encontre des trafiquants de drogue. En tant que pays profondément engagé dans la lutte contre les stupéfiants, le Myanmar attend d'autre part avec impatience de faire avancer cette cause sur la scène internationale.

Nous vivons dans un monde de plus en plus intégré. En cette ère de mondialisation, un nouveau partenariat entre pays développés et en développement est plus que jamais nécessaire. La Déclaration du Millénaire a fixé des objectifs pour la coopération au service du développement. Le Consensus de Monterrey a souligné les mesures à prendre dans les principaux secteurs financiers ayant trait au développement. Le Sommet mondial pour le développement durable a abouti à certains progrès et à des engagements importants. Leur mise en oeuvre rapide entraînera une répartition plus équitable des avantages dans ce monde en interdépendance croissante qui est le nôtre. Cela nous permettra de léguer aux générations futures un monde qui soit économiquement viable et respectueux de l'environnement. Le Myanmar est prêt à travailler avec le reste de la famille des nations pour réaliser ces objectifs, engagement auquel nous avons tous souscrit dans la Déclaration historique du Millénaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Hidipo Hamutenya, Ministre des affaires étrangères de la Namibie.

M. Hamutenya (*parle en anglais*) : J'adresse mes félicitations à M. Jan Kavan à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé qu'étant donné sa grande expérience et ses talents diplomatiques, il saura mener la session à une heureuse conclusion. De même, nous adressons nos félicitations et l'expression de notre sincère gratitude à son prédécesseur, M Han Seung-soo, pour la façon exceptionnelle dont il a dirigé les travaux de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je souhaite également saisir cette occasion pour rendre hommage à M. Kofi Annan, fils illustre d'Afrique, qui, à la tête de l'Organisation, l'a hissée vers de nouveaux sommets.

Nous nous associons aux autres membres de la famille des nations pour souhaiter la bienvenue à la Confédération suisse en tant que 190e Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes

certain que son admission officialisera la longue participation à l'ONU de ce pays plein de ressources et contribuera grandement aux activités de l'Organisation.

Après une lutte de libération longue et amère, la population du Timor oriental a enfin concrétisé son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous serons heureux d'accueillir la République démocratique du Timor-Leste en tant que 191e Membre de l'ONU. Tout comme la communauté internationale était aux côtés de la population du Timor oriental aux heures les plus sombres, l'ONU doit maintenant l'aider dans ses efforts de reconstruction du pays.

L'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale a coïncidé avec le premier anniversaire de l'attaque terroriste du 11 septembre sur les États-Unis d'Amérique. Cet attentat effroyable s'est heurté à une condamnation internationale énergique et a donné lieu à une campagne concertée des pays du monde entier pour éliminer le fléau mondial du terrorisme. Partout dans le monde, des pays, notamment le mien, continuent de prendre des mesures au plan national pour lutter contre le terrorisme international.

La semaine dernière, le débat général qui se tient dans cette salle a été éclipsé par le nuage menaçant et terrifiant d'une menace de guerre en Iraq. La plupart d'entre nous ont été d'ailleurs gravement préoccupés par le danger qui se profilait. Mais cette inquiétude s'est quelque peu dissipée. Il semble maintenant que l'on s'écarte de la tentation d'engager une action militaire unilatérale et que l'on penche pour le multilatéralisme si vital pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. À cet égard, la Namibie se félicite de la décision de l'Iraq de coopérer avec le Conseil de sécurité.

La Namibie est profondément préoccupée par l'escalade continue de la violence dans le conflit israélo-palestinien. La destruction délibérée de villes palestiniennes, la démolition des habitations et des institutions et, surtout, les pertes continues en vies humaines sont autant d'expressions du sort tragique du peuple palestinien. Tout en rejetant tous les actes de violence contre les civils, nous reconnaissons le besoin urgent pour la communauté internationale de s'attaquer à la cause profonde de la violence, à savoir la poursuite de l'occupation du territoire palestinien par les troupes israéliennes.

Il est impératif que la communauté internationale agisse de manière décisive et avec un sentiment

d'urgence renouvelé pour arrêter le carnage et la destruction en cours au Moyen-Orient. Nous appuyons la mise en place immédiate d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité mutuelle.

Les conflits armés dans un certain nombre de pays du continent ont été l'un des facteurs qui a joué contre le développement et le progrès en Afrique. Ces conflits ont été responsables de l'aggravation de la pauvreté et de la diffusion des maladies.

Il est agréable de noter toutefois que la paix et la sécurité ont progressé en Afrique au cours de l'année passée. L'évolution de la situation en Angola, depuis février, nous a remplis d'espoir et de soulagement. Après plus de 20 ans de guerre destructrice, l'Angola avance de manière ferme et irréversible sur le chemin de la paix. Des efforts concertés de la communauté internationale sont toutefois nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires urgents, criants, et pour aider l'Angola à maintenir et consolider sa paix durement gagnée.

Une évolution positive semblable est intervenue en République démocratique du Congo. Le cessez-le-feu a tenu. Cependant, les pays agresseurs n'ont toujours pas retiré leurs troupes de ce pays, conformément à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, à l'Accord de Pretoria et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'ONU a confirmé, par différents rapports, que des violations massives des droits humains continuent d'être commises dans l'est du pays. Ceci est inacceptable et ne devrait pas se poursuivre dans l'impunité. De même, le pillage des ressources naturelles de la République démocratique du Congo ne devrait plus être toléré.

Par ailleurs, en Sierra Leone, le crépitement des mitrailleuses s'est tu grâce à l'intervention de la communauté internationale dans le conflit qui déchirait ce pays. Des élections se sont déroulées cette année avec succès et le peuple est maintenant occupé à l'édification de la paix et à la reconstruction de son pays. Nous demandons à la communauté internationale de l'aider à cet égard.

En 1992, l'Assemblée générale a tranché en faveur d'un référendum au Sahara occidental. Dix ans plus tard, le peuple du Sahara occidental continue d'endurer des souffrances, dans l'attente et l'espoir de

la mise en oeuvre du plan des Nations Unies en vue de l'indépendance nationale. Son seul espoir est notre Organisation. Nous, Membres des Nations Unies, avons donc une responsabilité envers le peuple du Sahara occidental dans sa quête de l'autodétermination. Il ne s'agit pas ici de lui faire une faveur. C'est pour nous une obligation en vertu de la Charte de notre Organisation.

Il est grand temps que le peuple du Sahara occidental exerce son droit à l'autodétermination et à l'indépendance par un référendum libre et régulier sous la supervision de l'ONU. Le Secrétaire général devrait donc continuer à rechercher la mise en oeuvre du plan d'indépendance de l'ONU pour le Sahara occidental.

Le blocus économique unilatéral imposé contre Cuba continue de causer d'énormes souffrances au peuple cubain qui a souffert avec nous, partagé avec nous en toute générosité, manifestant sa solidarité à notre peuple durant notre âpre lutte pour l'indépendance. Nous réitérons notre appel à la levée de l'embargo.

De la même manière que les Africains se sont sérieusement attaqués au problème des conflits armés qui ont entravé le développement et le progrès socioéconomique de l'Afrique dans le passé, le continent doit maintenant faire face à une autre menace qui décime sa population, à savoir la pandémie du VIH/sida. Son impact dévastateur compromet à présent la croissance économique et le développement de l'Afrique subsaharienne. Des millions de personnes ont déjà été infectées et sont sur le point de mourir. En fait, l'Afrique subsaharienne est à présent confrontée à une crise humaine d'une ampleur monumentale. Des millions d'orphelins du sida demandent à grands cris qu'on les aide face à cette maladie qui sème la terreur.

Nous lançons un appel pour que soient multipliées les contributions généreuses au Fonds mondial pour la santé pour nous permettre de lutter contre ce fléau. À cet égard, nous voudrions souligner que l'allocation de fonds disponibles devrait être fonction de l'ampleur du problème dans chaque pays.

Dans le cadre des efforts que nous déployons actuellement pour lutter contre le fléau du VIH/sida, la Namibie va accueillir la deuxième Conférence régionale sur les orphelins et les enfants vulnérables, du 25 au 29 novembre 2002. Nous espérons sincèrement que cette conférence attirera davantage l'attention sur le sort de ces enfants et encouragera le

monde à apporter un nouvel appui afin d'atténuer la tragédie qu'ils vivent. Nous sommes tout à fait persuadés qu'avec l'appui de la communauté internationale, l'humanité et l'Afrique en particulier pourront triompher de cette pandémie et des ravages qu'elle cause.

En raison de la sécheresse, plus de 12 millions de personnes sont menacées de famine et de misère en Afrique australe. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général pour remédier à cette situation. Nous nous félicitons également des efforts déployés par la communauté des donateurs pour réunir des ressources afin de nous venir en aide. Nous remercions d'autre part sincèrement toutes les institutions humanitaires qui nous offrent leur appui et nous les encourageons à continuer de mobiliser et de prêter cet appui.

La cinquante-septième session de l'Assemblée générale a une importance particulière pour l'Afrique, en ce que les problèmes du continent font l'objet d'une attention considérable. En premier lieu, il y a la présentation par le Secrétaire général du rapport sur l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. La présente session marque également la fin du Programme des Nations Unies pour la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Les conclusions de l'examen ne prêtent guère à l'optimisme dans ce sens que, si tant le Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 que le Programme pour la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique ont pris fin, l'Afrique continue d'être marginalisée au sein de l'économie mondiale.

Ce qui est également important pour l'Afrique au cours de la présente session, c'est que, malgré les faibles résultats que le continent a connus en matière de développement au cours des périodes que je viens de mentionner, l'Afrique est venue à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale plus déterminée que jamais à s'engager dans une nouvelle voie de croissance économique et de développement.

C'est en tenant compte de cette détermination que l'Assemblée générale a consacré toute la journée du lundi 16 septembre 2002 à étudier les moyens par lesquels la communauté internationale peut appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de

l'Afrique (NEPAD), dont la mission est de rebâtir notre continent et de le rendre plus performant. À l'issue de la séance de ce lundi sur l'Afrique, une détermination claire et une orientation sont apparues : tout en espérant que la communauté internationale lui fournira une aide plus importante pour qu'elle puisse mettre en oeuvre sa nouvelle initiative de développement, l'Afrique cherche sérieusement à s'élever par ses propres moyens.

En fait, les dirigeants africains ont réaffirmé leur engagement vis-à-vis des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, qui sont de parvenir à une croissance économique de 7 % d'ici à l'an 2015 et ainsi de pouvoir réduire de moitié la pauvreté sur le continent, toujours d'ici à l'an 2015.

Et bien que le NEPAD soit une initiative africaine, dont l'Union africaine exerce le contrôle et la direction, le continent a toutefois besoin d'un accès sans entrave au marché pour ses marchandises, d'un accroissement de l'investissement étranger, de l'élimination des dettes extérieures et d'une augmentation de l'aide publique au développement ainsi que d'une grande infusion de technologies et de compétences dans ses processus de production.

Pour terminer, je voudrais indiquer la position de la Namibie en ce qui concerne la Cour pénale internationale (CPI). Quelques individus qui commettent des crimes odieux contre l'humanité portent atteinte à la paix et à la sécurité internationales. Quand les auteurs de crimes graves ne sont pas punis, le meurtre et la torture n'entraînent aucun risque. Bien plutôt, ils encouragent encore plus de crimes. L'entrée en vigueur du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le 1er juillet 2002, représente une journée historique pour la justice internationale.

En tant qu'État partie à la CPI, la Namibie a noté avec une grande préoccupation l'adoption de la résolution 1422 (2002) du Conseil de sécurité en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, comme si la CPI constituait une menace à la paix ou un acte d'agression. Dans ce contexte, nous appelons tous les États qui ne sont pas encore parties au Statut de Rome à le devenir.

Compte tenu d'une tendance croissante à l'unilatéralisme, la revitalisation de l'Assemblée générale, organe de décision collectif, devient encore plus importante. Dans la même ligne, la Namibie réaffirme sa position quant à la nécessité de réformer et

de démocratiser le Conseil de sécurité des Nations Unies pour s'assurer qu'il reste responsable de la paix et de la sécurité de tous les pays et dans toutes les régions.

Du haut de cette tribune, il a été dit à bien des reprises que si l'ONU n'existait pas, il faudrait la créer. Il ne s'agit pas là de vaines paroles. Ces paroles sont plutôt l'expression des aspirations profondes de l'humanité et de l'importance qu'elle accorde à l'Organisation, qui a résisté à l'épreuve du temps et s'est avérée indispensable pour la conduite des relations entre États. Ne permettons pas que le multilatéralisme s'affaiblisse.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Tunisie, S. E. M. Habib Ben Yahia.

M. Ben Yahia (Tunisie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de cette session de l'Assemblée générale, et de vous formuler tous mes vœux de plein succès dans l'accomplissement de votre tâche. Fort des liens d'amitié profonde qui unissent la Tunisie à votre pays, la République tchèque, nous vous assurons de notre coopération et de notre appui dans la conduite des travaux de cette session. Je saisis cette occasion pour adresser mes remerciements à votre prédécesseur, M. Han Seung-soo, qui a su diriger la session précédente avec efficacité et diligence.

J'ai également le plaisir de donner toute mon appréciation et ma gratitude à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, qui ne cesse de jouer un rôle constructif et efficace au service des nobles objectifs de notre Organisation.

Je voudrais par ailleurs exprimer les félicitations de la Tunisie à la Confédération suisse pour son adhésion à l'Organisation des Nations Unies.

Les répercussions diverses des événements du 11 septembre dernier, que nous avons tous condamnés avec fermeté, continuent de se faire ressentir, rappelant ainsi aux membres de la communauté internationale que le raffermissement de l'action commune demeure indispensable pour surmonter les défis de sécurité et de développement auxquels notre monde fait face aujourd'hui et que nous devons affronter grâce à une concertation accrue et dans un esprit de solidarité, ainsi que sur la base d'une vision d'avenir globale et intégrée. En effet, l'établissement d'un lien entre la

sécurité et le développement, ainsi que la compréhension parfaite de la dialectique existant entre ces deux éléments permettent non seulement de trouver une solution effective à certains problèmes internationaux mais aussi de prévenir leur apparition.

La vision globale que nous prôtons en tant que méthode de travail au niveau international se fonde essentiellement sur la consolidation des valeurs d'entente et d'interaction entre les religions, les civilisations et les cultures, sur la consécration des principes de solidarité, de modération et de tolérance, sur la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation ainsi que sur notre combat collectif contre le fanatisme et le terrorisme.

Ces principes et valeurs se fondent sur le projet civilisationnel que S. E. le Président Zine El Abidine Ben Ali n'a cessé de consolider au cours de sa « nouvelle ère » auprès de la société tunisienne. Ce projet s'est en effet renforcé à la suite de la réforme constitutionnelle décidée à l'unanimité par le peuple tunisien, lors d'un référendum au cours duquel il a opté pour la République de demain, basée sur l'État de droit et des institutions, la protection des droits de l'homme et la solidarité entre les membres de la société.

Les acquits et les succès réalisés dans notre pays grâce à cette démarche globale et intégrée, que nous avons adoptée pour redresser la situation sociale, économique, politique et culturelle du peuple tunisien, ont renforcé notre conviction de la nécessité de fonder les relations internationales sur la base de la même démarche pour le bien de l'humanité entière et pour relever les défis auxquels elle fait face aujourd'hui.

La Tunisie a présenté, à maintes occasions, de nombreuses initiatives dans ce cadre, notamment l'appel lancé en 1989, du haut de cette même tribune, par S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République, en vue de signer un pacte universel de paix et de progrès qui jetterait les bases d'un avenir meilleur pour la communauté internationale, dans un esprit de coopération constructive, loin des conflits et du gaspillage des ressources et des énergies.

La Tunisie estime que le moment est venu de tenir une conférence internationale qui élaborerait des dénominateurs communs, qui seraient la base d'un code de conduite qu'observeraient toutes les parties. Ce code contribuerait ainsi à l'amorce d'un dialogue responsable qui éviterait toute sélectivité et tout traitement à double standard et qui atténuerait les

sentiments de privation et d'oppression qu'éprouvent de nombreux peuples. À cet égard, nous estimons que l'ONU constitue le cadre idéal pour lancer et développer un tel dialogue entre les États.

Le Président assume la présidence.

Un an après les événements douloureux qui ont secoué les États-Unis, le danger du terrorisme se fait toujours ressentir et continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Aussi faut-il faire preuve de fermeté constante face à ce phénomène et dans notre action en vue de l'éradiquer définitivement. Maintenant que ses manifestations les plus patentes ont été traitées, la communauté internationale doit, à présent, s'atteler à traiter ses causes liées à la sécurité, au développement et à la culture.

La Tunisie avait déjà été parmi les premiers pays à mettre en garde contre les dangers du terrorisme. Elle avait plaidé bien avant les événements du 11 septembre et dès le début des années 90, pour une coordination des efforts internationaux pour contrecarrer, contenir et éliminer ce fléau. Il est toutefois inquiétant de voir que certains terroristes se trouvent encore dans de nombreux pays et y jouissent d'une protection sous prétexte du droit d'asile politique, sans qu'aucune enquête ne soit menée sur leurs actes, leurs activités ou les crimes qu'ils ont commis à l'encontre de leur pays d'origine.

Nombreuses sont les régions qui continuent de souffrir des affres de la pauvreté et du besoin. Seule une démarche réfléchie et minutieuse conduisant à la réalisation des objectifs du Sommet du Millénaire, eux-mêmes réaffirmés lors de diverses rencontres internationales ultérieures, leur permettra de sortir de cette situation. La Tunisie avait déjà pris une initiative en ce sens, en proposant la création d'un fonds mondial de solidarité destiné à lutter contre la pauvreté dans le monde. Deux années après la présentation de cette initiative et son adoption par l'Assemblée générale, et la décision du Sommet mondial pour le développement durable visant à créer ce fonds, nous formulons l'espoir que les études et analyses dans ce cadre, notamment le dernier rapport du Secrétaire général sur les modalités de fonctionnement et d'utilisation de ce fonds, lui permettront de voir le jour au cours de cette année.

En effet, la lutte contre la pauvreté est une nécessité impérieuse pour garantir la stabilité des sociétés et prévenir d'autres fléaux tels que les guerres, le terrorisme et les maladies, d'autant plus que cela

constitue un élément fondamental de toute stratégie globale qui garantirait la paix et la sécurité internationales.

Le continent africain, qui continue de souffrir de conflits et de problèmes économiques et de développement, appelle une attention soutenue de la part de la communauté internationale. Toutes les analyses ont démontré que l'instabilité qui règne en Afrique est due essentiellement à ses problèmes économiques et sociaux, ce qui a été également confirmé par tous les sommets et rencontres tenus au niveau international. Aussi, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) constitue-t-il l'une des initiatives susceptibles d'attirer l'attention des États donateurs et des institutions financières internationales.

Nous pensons que si la communauté internationale souhaite procurer un avenir à l'Afrique, elle ne peut plus continuer d'ignorer ses besoins fondamentaux, de l'assujettir à de pures considérations géostratégiques, ou encore lier l'aide internationale qui lui est octroyée à des conditions draconiennes que de nombreux États africains ne seraient pas en mesure de remplir.

La communauté internationale est appelée aujourd'hui à jouer un rôle primordial pour amener Israël à cesser son agression contre le peuple palestinien, à se retirer des territoires arabes occupés et à se conformer à la légalité internationale sur la base des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973) et des autres résolutions pertinentes, ainsi que sur le principe « la terre contre la paix ».

Le peuple palestinien a besoin du soutien indéfectible de la communauté internationale afin de pouvoir recouvrer ses droits légitimes et, en premier lieu, son droit à créer son État avec pour capitale Al Qods Al Charif. La politique israélienne visant à assassiner les dirigeants palestiniens, ou d'assujettir le Président légitime, Yasser Arafat à un siège continu, à affamer des civils et à massacrer un peuple ainsi que de l'expulser de son territoire en violation flagrante de la quatrième Convention de Genève, ne fait qu'aggraver la situation et attiser le ressentiment et le désir de revanche.

La communauté internationale doit redoubler d'efforts en vue de faciliter le retour à la table des négociations afin de donner corps à la vision de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte à

l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, tel que préconisé par le Président Bush dans son discours en juin 2002, et sur la base de la démarche globale prônée par le plan arabe adopté lors du Sommet de Beyrouth.

La Tunisie a toujours oeuvré pour la paix au Moyen-Orient. Nous avons pris part aux négociations multilatérales et sommes prêts aujourd'hui à poursuivre notre rôle constructif en vue de la reprise des pourparlers et de l'instauration d'une paix juste, globale et durable qui garantisse la libération des territoires arabes toujours occupés par Israël depuis 1967, y compris le Golan syrien et le reste du territoire libanais qui est encore sous occupation israélienne.

Par ailleurs, une paix et une stabilité durables pour tous les peuples du Moyen-Orient exige la poursuite des efforts internationaux en vue de faire progresser le dossier de l'Iraq par le biais de moyens pacifiques et d'une mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous estimons que le dialogue entre les Nations Unies et l'Iraq demeure le meilleur moyen pour régler tous les problèmes irakiens en suspens.

À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la décision de l'Iraq d'accepter le retour des équipes d'inspecteurs des armements sans conditions, ce qui constitue, comme l'a indiqué le Secrétaire général à l'ouverture de notre session, un pas vers la détente dans la région et vers une levée éventuelle des sanctions.

La Tunisie apporte son soutien à la position arabe qui rejette toute attaque menée à l'encontre d'un pays arabe ainsi que l'éventualité de nouvelles souffrances et de nouveaux maux infligés au peuple irakien frère. Nous appuyons également le besoin de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi que celles de l'État de Koweït, tout en soulignant la nécessité d'éviter toute déstabilisation de la région.

Nous tenons à réaffirmer la nécessité de lever définitivement les sanctions imposées à l'encontre de la Libye soeur, qui s'est acquittée de l'ensemble de ses obligations et qui a offert son entière coopération pour un règlement juste et satisfaisant du dossier de Lockerbie.

Une vision globale de la paix et de la sécurité dans le monde n'est pas moins importante au niveau

régional, et vient compléter et renforcer l'action internationale commune.

La Tunisie a ainsi opté pour l'Union du Maghreb arabe en tant que choix stratégique et a oeuvré continuellement pour la consolider et pour surmonter les difficultés qui ont entravé ses progrès. Nous formulons l'espoir de voir l'action maghrébine commune s'engager vers une intégration plus poussée entre les pays de l'Union.

Au niveau régional, la Tunisie oeuvre afin d'approfondir ses relations de coopération et de partenariat dans la région euro-méditerranéenne. Nous nous félicitons de la relance du Forum Cinq plus cinq, ce qui multipliera les occasions visant à promouvoir le dialogue, la coopération et la solidarité entre les deux rives de la Méditerranée et renforcera les facteurs de paix, de stabilité et de développement. Ainsi, il sera possible de resserrer les relations entre les pays de ce forum, dans un esprit de respect mutuel tout en préservant les intérêts de toutes les parties.

La Tunisie oeuvrera sur cette base et fera tout son possible pour garantir le succès du Sommet Cinq plus cinq, qu'elle abritera en 2003.

Les progrès technologiques considérables que l'on constate aujourd'hui ont une influence incontestable sur la reprise économique internationale. Consciente de l'importance que revêt cette question, la Tunisie a été parmi les premiers pays à préconiser la tenue d'un sommet sur la technologie de l'information, idée qui a fait l'unanimité de l'ensemble des parties internationales. La Tunisie aura l'honneur d'accueillir le Sommet Mondial sur la société de l'information en 2005. Nous espérons que l'Assemblée générale continuera de contribuer aux préparatifs qui assureront le succès de ce sommet.

Dans ce contexte, nous insistons sur la nécessité de favoriser le transfert des technologies propres vers les pays en développement et de promouvoir les mécanismes de coopération entre pays des axes Nord-Sud et Sud-Sud, ainsi que de renforcer la coopération financière en vue d'assurer des fonds supplémentaires aux projets relatifs à la défense de l'environnement dans les pays en développement.

Il ne fait aucun doute que les orientations discutées à Johannesburg et dégagées au Sommet sur le financement du développement de Monterrey ainsi qu'au Sommet de l'Organisation mondiale du

commerce de Doha doivent se compléter. Dans l'intérêt de tous les pays, notamment ceux en développement, la mondialisation doit devenir un agent du progrès pour tous ainsi qu'un élément de consolidation de la paix et de la sécurité.

Le monde d'aujourd'hui est porteur d'espoirs nouveaux et d'ambitions nouvelles mais aussi de menaces et de défis, dont les incidences doivent retenir notre attention. Le message que la Tunisie adresse à cette Assemblée est le suivant, à savoir que nous devons travailler ensemble afin d'élaborer une loi relative à un partenariat international qui s'exercerait dans tous les domaines et qui se fonderait sur un code de conduite internationale à l'intention de toutes les parties, et recouvrant les sphères de la politique, de l'économie, du développement et de la sécurité, ainsi que de la stabilité.

Les principes qui nous unissent et qui nous amènent à promouvoir nos objectifs premiers ainsi qu'à prévenir les nouveaux dangers à la paix et à la sécurité internationales, devraient nous inciter à adopter une démarche préventive, axée principalement sur le respect du principe du droit international en tant que fondement de la coexistence pacifique; deuxièmement, à offrir des possibilités de développement égales à tous les pays en développement, sans exclusion ou marginalisation aucune. Troisièmement, à régler les problèmes internationaux, qu'il s'agisse de conflits, de crises ou de guerres sur la base des principes reconnus en matière de justice et conformément au droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, S. E. M. Naji Sabri.

M. Sabri (Iraq) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et je voudrais exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour sa déclaration éloquente à l'ouverture de cette session, qui a fourni un appui solide aux notions de multilatéralisme, de relations internationales et qui a dénoncé les dangers de l'unilatéralisme et de l'hégémonie.

Je voudrais également féliciter la Confédération suisse, nouveau Membre de l'ONU, et le Timor-Leste à l'occasion de son accession prochaine à l'Organisation.

Cette session a lieu un an après les événements tragiques du 11 septembre 2001, et je voudrais renouveler nos condoléances à l'égard du peuple américain, et notamment aux familles des victimes de cette tragédie, et leur exprimer notre profonde sympathie.

C'est avec plaisir que j'exprime ma sincère reconnaissance aux États Membres de la communauté internationale, ainsi qu'aux organisations pour la position de fond qu'ils ont adoptée en rejetant les menaces de l'administration américaine à l'encontre de l'Iraq et que je les remercie des appels qu'ils ont lancés en vue de rechercher une solution politique globale, afin de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les relations entre l'Iraq et le Conseil de sécurité.

Suite à différents appels qui ont été lancés par le Secrétaire général des Nations Unies, les États épris de paix et les organisations régionales, mon gouvernement a décidé d'autoriser sans conditions le retour des équipes d'inspection des armements, ce qui est une première étape en vue d'un règlement global incluant la levée des sanctions imposées à l'Iraq et la mise en oeuvre en temps voulu des autres dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 687 (1991).

Le Président de la République d'Iraq, M. Saddam Hussein, m'a chargé de vous lire, dans le temps imparti, des extraits d'une lettre qu'il a adressée à l'Assemblée générale où Son Excellence a présenté la position de l'Iraq sur les derniers développements dans les rapports de l'Iraq et du Conseil de sécurité.

Voici des extraits de cette lettre :

« Dans son discours à l'Assemblée générale, qui a été précédé et accompagné d'une propagande bruyante et d'une préparation approfondie, le Président des États-Unis, au lieu de prêter attention à des problèmes communs intéressant l'humanité dans son ensemble, a présenté les problèmes sécuritaires de son propre pays et les sacrifices subis par ce pays depuis les événements du 11 septembre.

C'est une bonne chose que les États-Unis, pour la première fois depuis la fin de la guerre froide, s'adressent à l'Assemblée générale pour présenter un de leurs problèmes, après des années de mépris manifesté envers les autres pays, leurs opinions, leur poids ou leur impact. Néanmoins,

le Président américain a révélé son objectif fondamental quand il est passé à la question de l'Iraq sans aucune introduction et sans avoir véritablement progressé à cet égard. Il a présenté la question comme s'il s'agissait du plus grand danger, non seulement pour la vie, la sécurité et l'avenir des États-Unis, mais aussi pour ceux du monde entier. Parmi ses généralisations, qui comportaient des insinuations délibérées, il a totalement déformé les faits quant aux prétendues menaces nucléaire, biologique et chimique, afin de faire croire aux citoyens américains, délibérément, que l'Iraq était mêlé à la tragédie qui a frappé le peuple américain le 11 septembre.

Il semble supposer que les autres pays du monde ne sont pas conscients des agissements du Gouvernement américain et de ses méthodes, ou que ces pays ne connaissent pas l'Iraq et son sens élevé des responsabilités envers l'humanité, son désir de paix et de stabilité ou le fait que les Iraquiens sont un peuple créatif en matière de travail, de production et d'innovation, sans oublier le fait qu'ils sont les héritiers de la plus ancienne des civilisations.

Le Président des États-Unis a parlé de l'importance d'appliquer la démocratie en Iraq. Il a prétendu se soucier du bien-être des habitants de l'Iraq après que lui-même et d'autres présidents avant lui ont tué des Iraquiens en utilisant des armes à l'uranium appauvri, et en imposant le blocus, qui dure depuis plus de 12 ans, et qui a fait plus de 1 700 000 victimes innocentes sur une population iraquienne de 25 millions d'habitants.

Ainsi, après avoir longtemps utilisé la machine de propagande américaine, et avoir proféré des déclarations officielles truffées de mensonges et de déformations, on en est venu maintenant à inciter le public américain contre l'Iraq, et à lui faire avaler les projets d'agression du Gouvernement américain comme un fait accompli, comme si c'était une solution ou une opération nécessaire qui permettrait aux citoyens américains de vivre dans la sécurité et la stabilité, après ce qu'ils ont subi le 11 septembre.

Quand le Gouvernement des États-Unis s'est rendu compte qu'il avait besoin de la caution de la communauté internationale pour

recourir à la force contre l'Iraq, et que le monde ne croyait pas les mensonges qu'il tentait de répandre pour établir un lien entre l'Iraq et les événements du 11 septembre, il a modifié son approche et commencé à verser des larmes de crocodile en invoquant le droit international et la nécessité de faire respecter les résolutions ayant une légitimité internationale, alléguant que l'Iraq ne se conformait pas aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier au sujet des inspecteurs de l'ONU, laissant ainsi entendre que l'Iraq avait l'intention de mettre au point – ou qu'il possédait déjà – des armes biologiques, chimiques ou nucléaires. Selon ces allégations, l'Iraq pourrait fournir de telles armes à des organisations terroristes qui menacent la sécurité mondiale.

Maintenant que l'Iraq a accepté le retour des inspecteurs de l'ONU, nous pourrions tous voir comment ils travaillent. D'après l'expérience que nous avons eue avec ces inspecteurs par le passé (1991-1998), l'Iraq demandait à leurs équipes de s'acquitter de leur tâche conformément aux objectifs déclarés du Conseil de sécurité. Toutefois, certains inspecteurs se sont livrés à des activités de renseignement et d'espionnage sans rapport avec le mandat officiel des équipes d'inspection. Certains de ces inspecteurs l'ont publiquement reconnu; certains, notamment un Américain, en parlent encore publiquement. Même M. Rolf Ekeus, ancien chef de la Commission spéciale des Nations Unies, a récemment déclaré que les inspecteurs avaient outrepassé les limites des tâches définies en se livrant à des activités d'espionnage contre les dirigeants irakiens. Je cite : "Les États-Unis et d'autres puissances ont utilisé les équipes d'inspecteurs à leurs propres fins politiques, notamment en surveillant les déplacements du Président Saddam Hussein". Il a également déclaré que les équipes d'inspection avaient délibérément créé des problèmes pour préparer le terrain à d'éventuelles attaques militaires.

L'Iraq a toujours défendu les principes et les valeurs que vous avez délibérément inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi que les objectifs pour lesquels le Conseil de sécurité a été créé, qui sont le maintien de la sécurité et l'instauration de la paix. Et donc, en faisant face, pendant 12 ans aujourd'hui, aux forces du mal,

l'Iraq a non seulement défendu son propre patriotisme, mais il a bien plutôt agi comme s'il défendait votre propre patriotisme. Il a agi en votre nom sans qu'on le lui demande. En ciblant l'Iraq, le Gouvernement des États-Unis agit au nom du sionisme, qui tue le peuple héroïque de Palestine, détruisant ses biens, assassinant ses enfants, et cherchant à imposer sa domination sur le monde entier, non seulement militairement, mais aussi économiquement et politiquement.

Le Gouvernement des États-Unis veut détruire l'Iraq afin de contrôler le pétrole du Moyen-Orient, et donc de contrôler la situation politique ainsi que les politiques pétrolières et économiques du monde entier. S'il réussit – Dieu nous en garde – il dicterait à tous les pays ce dont il a besoin pour leur développement économique, quelles quantités de pétrole ils seraient autorisés à acheter et à quels prix, et il leur imposerait d'autres conditions.

Bref, l'Iraq veut que soient respectés les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, qu'il s'agisse de ses propres intérêts ou de sa souveraineté, ou de ceux des autres États Membres de l'ONU. Sur cette base, l'Iraq était, et il est toujours, prêt à coopérer avec le Conseil de sécurité et les organisations internationales. Cependant, l'Iraq rejette toute transgression de ses droits, de sa souveraineté, de sa sécurité et de son indépendance par qui que ce soit. Ceci serait contraire aux principes de la Charte et du droit international.

C'est pourquoi l'Iraq n'a pas rejeté les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, bien que celles qui se rapportent à l'Iraq soient injustes et en contradiction avec la Charte des Nations Unies et le droit international. L'Iraq demande aux membres du Conseil de sécurité et au Gouvernement des États-Unis, en particulier, de respecter leurs obligations au titre de la Charte, en vertu du droit international et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Iraq exige que ses droits inaliénables, stipulés par ces mêmes résolutions, soient respectés, notamment sa souveraineté et sa sécurité, que le blocus qui lui est imposé soit levé, et que l'on applique le paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) à l'entité sioniste, comme

le stipule le texte, et de la même manière qu'elle est appliquée à l'Iraq.

Je déclare donc devant vous que l'Iraq ne possède aucune arme biologique, chimique ou nucléaire. Si certains d'entre vous continuent de craindre que les mensonges proférés par les responsables américains sur l'Iraq contiennent une once de vérité, notre pays est prêt à accueillir tous les experts scientifiques, accompagnés des politiciens que vous choisirez pour représenter vos pays, et à leur montrer les installations scientifiques et industrielles qu'ils souhaitent voir, en particulier celles à propos desquelles les responsables américains ont fabriqué des mensonges, alléguant qu'elles abritent des matériaux ou activités prohibés. Si ces experts et politiciens visitent l'Iraq, nous les aiderons à atteindre leur objectif, qui est de constater les faits tels qu'ils sont.

Ce qui nous importe, fondamentalement, c'est que l'on respecte nos droits, notre souveraineté et notre sécurité conformément au droit international. Nous avons donc accepté le retour des équipes d'inspection en Iraq, prenant en considération les dispositions prises pour que soient respectés ces principes et pour atteindre de manière claire l'objectif fixé, à savoir établir que l'Iraq ne possède plus d'armes nucléaires, biologiques et chimiques de destruction massive. Comme vous, nous attendons les résultats.

Depuis maintenant plus de 12 ans que dure le blocus imposé à l'Iraq, nous sommes dans l'impossibilité d'utiliser nos actifs et nos recettes pétrolières, qui ont été gelées, en dehors d'un système inefficace géré par l'ONU et qui s'est déjà révélé impraticable. Une partie importante de nos recettes a été saisie – pillée, en fait, d'une façon illégitime qui est contraire aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Nous demandons par conséquent la tenue, conformément au droit international, d'un débat détaillé sur la question des équipes d'inspection, au cours duquel seraient abordées les obligations de l'Iraq, vis-à-vis, notamment, des équipes d'inspection, ainsi que les obligations du Conseil de sécurité envers l'Iraq, telles que les énoncent les résolutions elles-mêmes, en particulier la résolution 687 (1991). Des obligations

récioproques existent bien, en effet, auxquelles le Conseil de sécurité n'a pas donné suite, dont l'obligation de respecter la souveraineté de l'Iraq, violée quotidiennement par l'Amérique et la Grande-Bretagne dans le cadre de leur agression permanente et de lignes parallèles de latitude artificiellement tracées au-dessus du nord et du sud de l'Iraq.

On pourra voir comment la politique de l'entité sioniste, qui a usurpé le territoire de Palestine et les autres territoires arabes depuis 1948 et après cette date, ne fait désormais plus qu'une avec la politique et les capacités des États-Unis.

Le Gouvernement des États-Unis a créé de toutes pièces des problèmes avec l'Iraq afin de faire échouer l'application du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) et d'empêcher le Conseil de sécurité de lever le blocus imposé contre l'Iraq. La cause en est à chercher dans les obligations récioproques que donnent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 687 (1991) du 3 avril 1991, et plus particulièrement le paragraphe demandant clairement que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes de destruction massive. Par conséquent, l'Administration américaine ne veut pas embarrasser l'entité sioniste ou la priver des armes nucléaires, chimiques et biologiques qu'elle possède déjà. En outre, le Gouvernement des États-Unis sait bien que l'Iraq a vraiment honoré toutes ses obligations et qu'il exige, comme les autres pays arabes, l'application du paragraphe 14 à l'entité sioniste.

L'Iraq n'a eu de cesse de voir discuter la question des inspections entre l'Iraq et le Conseil de sécurité, par l'entremise du Secrétaire général de l'ONU et des représentants de l'Iraq, afin que l'on trouve une formule équilibrée fondée sur les principes de la Charte et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et dans le cadre d'une solution globale qui devrait mettre un terme au véritable cyclone des accusations américaines et des crises inventées de toutes pièces contre l'Iraq. En même temps, cela rassurerait l'Iraq au sujet de sa sécurité, de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son droit de suivre sa propre voie sans ingérence

extérieure, conformément aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président des États-Unis a dit dans sa déclaration que l'Iraq fournissait un appui financier au peuple palestinien. Je dirais que cette information est correcte, bien que nous regrettions que l'appui que nous avons fourni n'ait pas été aussi important que nous l'aurions espéré, en raison des circonstances qui ont amputé nos moyens. En fournissant cet appui, nous agissons conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée, dans lesquelles la lutte nationale des peuples contre l'occupation et le colonialisme est considérée comme un droit national inaliénable.

Mais sur quelles bases, en revanche, l'Amérique et ses Présidents appuient-ils l'entité sioniste, qui occupe la Palestine et les autres territoires arabes en perpétrant sa politique criminelle d'assassinat de Palestiniens, de destruction de leurs biens et d'atteinte aux lieux saints des Musulmans et des Chrétiens qui s'y trouvent, et même de leur destruction? Sur quels principes et sur quelles lois se fonde le Président américain pour tuer ainsi des Iraquiens, imposer un blocus à leur pays, détruire leurs biens et s'ingérer dans leurs affaires intérieures? »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ernst Walch, Ministre des affaires étrangères du Liechtenstein.

M. Walch (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement la Suisse, pays voisin du Liechtenstein, de son adhésion à l'Organisation des Nations Unies et à lui souhaiter la bienvenue parmi les autres Membres. La Suisse vit depuis des siècles les idéaux des Nations Unies, puisque y coexistent dans la paix depuis tout ce temps des peuples d'origines ethniques, de langues, de cultures et de religions différentes, qui ont fondé une nation sur des principes démocratiques et la primauté du droit. Son peuple a maintenant choisi de rejoindre l'ONU. Nous attendons beaucoup de la contribution de la Suisse, de ses compétences et de son expérience dans le cadre du travail délicat de cette Organisation. Avec l'admission du Timor-Leste dans quelques jours, nous nous rapprochons encore de l'ONU rêvée par ses fondateurs : une famille de nations vraiment universelle.

Au cours de l'année écoulée, l'ONU a organisé de nouveau un certain nombre de réunions au niveau le plus élevé, dans les meilleures intentions et avec les programmes les plus ambitieux, comme la session extraordinaire sur les enfants, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable. Si toutes ces réunions ont donné des résultats importants, elles n'ont pas toujours répondu à toutes les attentes des groupes de population les plus directement touchés. Les plus grandes réunions ne sont pas toujours les plus fructueuses. Nous pensons que l'ère de ce genre de grandes conférences et de sommets mondiaux se termine. Nous avons mis en place des normes de qualité et nous devons maintenant nous charger de les mettre en œuvre. Les objectifs de développement du Millénaire doivent être prioritaires à cet égard.

Il y a quelques années, nous espérions être entrés dans l'ère de la primauté du droit. Les petits États, en particulier, comptent sur l'état de droit, au niveau national comme au niveau international, où cette Organisation joue un rôle particulier. Aujourd'hui, il est plus impératif que jamais que nous fassions respecter la primauté du droit. Les événements du 11 septembre nous ont fait comprendre que personne, nulle part, n'était à l'abri de la menace du terrorisme international. La communauté internationale, et particulièrement cette Organisation, a riposté énergiquement. Au lendemain des attaques, pendant des semaines, les pays se sont attachés à unir leurs forces pour s'opposer à cette menace et l'éliminer en notre nom à tous. Aujourd'hui est l'occasion non seulement de saluer la mémoire de ceux qui sont morts par la faute de terroristes internationaux, mais également de réévaluer notre réponse et notre responsabilité collectives en tant que communauté internationale.

Avec le recul, nous nous rendons compte que cet esprit de collaboration n'a pas duré longtemps et qu'il ne s'est pas étendu à tous les domaines. Après les attentats terroristes, on a reconnu que le terrorisme international ne pouvait être combattu avec succès que par une lutte collective de tous les États et de toutes les nations, ce qui a fait espérer que l'ère d'un multilatéralisme véritable était proche. Mais ces espoirs ont vite laissé place, de nouveau, à l'unilatéralisme et à l'affrontement.

Les débats sur la Cour pénale internationale, auxquels même le Conseil de sécurité a participé, ont

été un exemple d'un tel affrontement. Tenir ces débats laissait entendre, paradoxalement, que la Cour pénale internationale menace les opérations de maintien de la paix de l'ONU. En tant qu'État partie au Statut de Rome, nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Statut, le 1er juillet dernier, car il représente une étape décisive dans l'histoire de la justice internationale. Nous restons pleinement engagés à préserver l'intégrité du Statut de la Cour. Nous avons donc été troublés de voir que le Conseil a traité de la Cour pénale internationale d'une façon qui laissait entendre que la Cour représentait une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité est avant tout appelé à défendre la primauté du droit. L'état des choses dans le monde entier indique très clairement qu'une action crédible et efficace du Conseil est nécessaire, maintenant plus que jamais. La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité illustre à quel point une action déterminée du Conseil peut contribuer à combattre les menaces réelles à la paix et la sécurité internationales. Mon gouvernement accorde la plus haute importance aux travaux du Comité contre le terrorisme, créé en vertu de cette résolution. Nous avons présenté dans les délais impartis deux rapports complets sur notre mise en œuvre, au niveau national, de cette résolution. Un an après le début des travaux du Comité, nous devons faire le bilan de ses réalisations et des défis qui l'attendent. Il y a bien sûr divers stades de mise en œuvre de cette résolution dans le monde et les États n'ont pas tous les mêmes capacités, surtout dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme.

Ainsi, il est impératif de présenter des normes minimales auxquelles tous les États devront adhérer. Un tel effort pour établir et appliquer des critères garantira le rôle concret et la pertinence politique continue du Comité contre le terrorisme. Nous devons tous nous efforcer de faire en sorte que nos mécanismes d'application et de coopération nationaux se conforment aux normes les plus élevées. Cela doit toutefois s'accompagner d'une série de normes minimales qui seraient observées et appliquées à l'échelle mondiale. Comme il l'a déclaré à d'autres occasions, le Liechtenstein est prêt à faire sa part pour élaborer de telles normes et contribuer à améliorer le respect de ces normes en partageant sa vaste expérience pratique.

On ne peut pas combattre l'injustice par l'injustice. La lutte contre le terrorisme doit donc aller de pair avec des normes en matière de primauté de l'état de droit. Une action trop zélée ne doit pas, comme cela s'est produit dans certains cas, mettre en danger les droits de la personne. Les droits de l'homme inaliénables, tels qu'énoncés dans les traités internationaux pertinents, doivent être protégés dans tous les cas. Les États ont l'obligation de veiller à ce que les personnes soupçonnées d'avoir commis des actes de terrorisme soient traitées conformément aux normes pertinentes. L'ONU, en tant que premier organe législatif international, a une responsabilité particulière à cet égard, et doit être à la hauteur de son obligation d'être le gardien de la primauté du droit.

Lorsque l'ONU est appelée à faire respecter la primauté du droit, elle doit, bien sûr, s'assurer d'abord et avant tout de la légalité de ses propres actions dans tous les domaines, en particulier lorsqu'il s'agit d'une action ou d'une intervention armée. La Charte des Nations Unies prévoit que de telles actions doivent être sanctionnées par le Conseil de sécurité. D'après les débats qui ont eu lieu ces dernières semaines, il est évident que rien ne peut remplacer – comme le Secrétaire général, M. Kofi Annan, l'a si bien dit – la légitimité internationale unique d'une décision du Conseil. La légalité et, par conséquent, la crédibilité politique sont garanties lorsque l'on saisit le Conseil d'une question. En même temps, toutefois, il faut assurer la pleine mise en oeuvre de ces décisions. Telle doit donc être la voie à suivre pour la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade, S. E. Mme Billie Miller.

Mme Miller (Barbade) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. La Barbade vous assure de sa pleine coopération dans l'année à venir.

Je saisis également cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à M. Han Seung-soo pour le rôle de chef de file qu'il a joué lors de la très difficile cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Nous souhaitons nous aussi la bienvenue à la Confédération suisse et nous attendons avec impatience que la République démocratique du Timor-Leste se joigne à cette famille des nations.

Le Préambule de la Charte de cette Organisation exprime dans les termes les plus simples, mais les plus éloquents, les objectifs essentiels du multilatéralisme. Nous connaissons toutes les phrases du Préambule et nous reconnaissons l'engagement solennel :

« à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande »

et :

« à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage [et] à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ».

Ces objectifs restent aussi pertinents aujourd'hui, mais à bien des égards ils continuent douloureusement de nous échapper comme c'était le cas en 1945.

En janvier 2001, la communauté internationale est entrée dans un siècle nouveau avec les plus hautes attentes quant à la réussite de la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire en matière de développement, qui venaient d'être adoptés. Nous étions déterminés à travailler avec une vigueur renouvelée pour éliminer la pauvreté et la faim, lutter contre le fléau du VIH/sida et de la maladie, augmenter le niveau de développement humain et mettre fin aux injustices économiques et sociales débilantes. De façon tragique, les événements du 11 septembre 2001 ont éclipsé notre vision du millénaire et remodelé brutalement l'ordre du jour mondial.

Durant l'année écoulée, nous avons été forcés de réexaminer nos notions traditionnelles de sécurité et d'accepter la réalité de notre interdépendance politique et économique croissante. Aucune nation ne peut espérer à elle seule avoir toutes les réponses aux questions complexes auxquelles nous faisons face, et aucune solution durable n'est possible sans un effort collectif. Les leçons du 11 septembre ont à tout le moins servi à renforcer la valeur du multilatéralisme.

Depuis plusieurs années, la Barbade demande que l'on redéfinisse le concept de sécurité pour tenir compte des menaces nouvelles et non traditionnelles qui risquent plus que toutes autres de nuire à nos

citoyens, de déstabiliser nos sociétés et de saper les institutions gouvernementales de base. Au niveau de l'hémisphère, nous avons favorisé le dialogue sur ces questions entre les ministères des affaires étrangères de l'Organisation des États américains lors de notre récente session de l'Assemblée générale tenue à la Barbade, où nous avons adopté la Déclaration de Bridgetown sur l'approche multidimensionnelle de la sécurité hémisphérique. Nous estimons que cette approche est aussi valable dans le plus large contexte international.

Comme nous le savons tous, les menaces à la paix mondiale ne proviennent plus exclusivement de conflits militaires entre des pays qui s'opposent, où l'ennemi est reconnu et l'état de guerre officiellement déclaré. Aujourd'hui, les plus grandes sources d'instabilité et menaces à la sécurité nationale, régionale et internationale se trouvent dans des lieux où les ennemis sont souvent des acteurs non étatiques non identifiés de dimension mondiale. Le terrorisme n'est qu'un de ces nouveaux éléments insidieux. Nous sommes tout aussi alarmés par le danger croissant que posent aux sociétés et gouvernements démocratiques les phénomènes transnationaux modernes du trafic de narcotiques, de la criminalité organisée, du blanchiment d'argent, de la corruption et du commerce illicite des armes légères. Nous connaissons également le potentiel des graves troubles économiques et sociaux qu'entraînent la pandémie du VIH/sida, la dégradation de l'environnement et les catastrophes écologiques et naturelles. En outre, la répartition inéquitable des bienfaits de la libéralisation des échanges a créé une très réelle perspective de pauvreté accrue et de subordination économique pour les pays les plus petits et les plus vulnérables du monde en développement. Dans ce contexte, nous n'avons pas d'autre choix que de persister dans notre lutte pour faire accepter par la communauté internationale nos demandes de traitement spécial et différentiel, afin de préparer nos économies de dimension limitée à faire face aux défis de la mondialisation.

Les menaces récentes à la paix et à la sécurité internationales entravent les capacités de développement politique et économique et de progrès social. Tous les pays partagent la responsabilité de répondre à ces menaces, mais nous ne pouvons le faire que par des stratégies collectives, qui traitent de tous les aspects du problème de façon simultanée. Le détournement des ressources et de l'attention au

détriment du programme de développement vers la lutte contre le terrorisme ne peut donner lieu à des résultats durables. Comme Mme Brundtland nous en a avertis en 1992, notre village mondial pourrait devenir une jungle mondiale si les États adoptent des mesures unilatérales face aux problèmes mondiaux.

Les petits pays en développement affrontent quotidiennement des défis énormes à leur viabilité économique. De notre point de vue, la sécurité a de toute nécessité tourné autour des politiques d'appui au développement social, de la viabilité économique, de la bonne gouvernance et de la promotion de la démocratie. Pour nous, l'engagement militaire n'est pas une option que l'on puisse se permettre.

Pour la Barbade, comme pour tous les petits États, la doctrine de non-intervention est d'une importance essentielle à notre survie. Des actions unilatérales préemptives, quelle que soit la cause apparente, constituent un précédent qui nous trouble énormément. Il est donc vital que dans cette conjoncture dangereuse et incertaine des affaires mondiale, nous réaffirmions notre attachement au multilatéralisme et au rôle prééminent des Nations Unies pour chercher à imposer une conduite responsable par la diplomatie et le dialogue au lieu du recours à la force.

En réponse aux événements du 11 septembre et au mandat de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, la Barbade a mobilisé des ressources financières et humaines considérables pour lutter contre le terrorisme. En mai dernier, notre Parlement a adopté une législation détaillée, qui prévoit un amendement à la Constitution visant à assimiler à un crime tout acte de terrorisme ainsi que l'appui ou le financement de ces actes. J'ai déposé hier auprès de l'ONU les instruments pertinents pour faire de la Barbade un État partie à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Nous avons rapidement assumé nos obligations vis-à-vis de la communauté internationale en la matière, en dépit des graves contraintes financières imposées à notre économie, déjà sérieusement touchée par les effets du 11 septembre dans ses principaux secteurs productifs – tourisme et services financiers. Comme je l'ai rappelé l'an dernier à l'Assemblée générale, les petits pays comme le mien ne sont pas

partie du problème, mais nous nous engageons à devenir partie de la solution, dans des situations qui imposent une charge disproportionnée à nos ressources financières, humaines et administratives, déjà fort en peine de répondre à la récession économique mondiale.

Malheureusement, ce fardeau a été alourdi par les propos et actions de certains législateurs qui, mus par un zèle excessif, cherchent à qualifier les opérations des centres de services financiers, y compris les plus transparents tels que le régime de la Barbade, comme des refuges offerts à l'évasion fiscale des sociétés, et au blanchiment d'avoirs terroristes. Il importe de souligner que la juridiction de notre pays est plus transparente et mieux réglementée que plusieurs du monde développé, et certainement pas moins que celles en vigueur dans les États du Delaware et du Vermont, par exemple. Mon pays a l'intention de défendre sa réputation contre ces attaques renouvelées, injustifiées, perfides et discriminatoires.

Après le 11 septembre, après Doha, après Enron, nombre d'idées sur la paix et le progrès dans une économie mondialisée ont été remises en cause. Nous sommes entrés dans une récession internationale prolongée, dont les conséquences affectent tous les pays. C'est en de pareils moments qu'au niveau national, les responsables sont contraints de simplifier, recentrer et établir des priorités.

Il est opportun que nous entreprenions un exercice similaire concernant les Nations Unies. Nous devons ramener l'Organisation à son mandat fondamental et chercher à faire axer de nouveau ses énergies et son attention sur des actions de fond dans les domaines de la paix et du développement. Les seuls attributs de l'Organisation des Nations Unies et de sa structure multilatérale peuvent servir à édifier un consensus et à promouvoir la coopération dans la recherche de solutions aux problèmes les plus urgents qui affectent la sécurité de tous.

Les sommets et conférences mondiaux, très nombreux durant la dernière décennie, ont pu mobiliser les gouvernements, et encore plus la société civile, et sensibiliser l'opinion aux questions de développement les plus importantes. Même s'ils ont créé des espoirs et une meilleure prise de conscience, ils n'ont pas permis la mise en oeuvre des plans, et certains des plans les plus farouchement négociés restent insuffisamment financés et exécutés. Les promesses et engagements des 15 dernières années n'ont pas été tenus. Il est grand

temps que nous revoyions l'utilité de ces processus coûteux et que nous cherchions des structures plus simples et plus efficaces pour faire progresser notre agenda de développement. Les ressources disponibles pour les programmes de développement, en diminution, sont mieux utilisées pour le développement lui-même que pour des débats préparés d'avance sur le processus de développement. Des changements fondamentaux sont nécessaires dans la façon dont le développement est financé, et dans la structure, le fonctionnement et la cohésion de l'architecture financière mondiale. Monterrey ne doit pas devenir un autre processus avorté.

La Barbade a salué la reconnaissance par le Sommet mondial pour le développement durable de la vulnérabilité et des défis en matière de développement durable propres aux petits États insulaires en développement, et elle attend avec intérêt un examen franc et exhaustif de l'application du Plan d'action de la Barbade, en 2004, à Maurice. Le Sommet a pris l'engagement d'assurer la gestion durable de l'espace océanique, et c'est dans cette optique que la Barbade continuera de travailler à obtenir la reconnaissance internationale de la mer des Caraïbes en tant que zone spéciale dans le contexte du développement durable.

Quant à la Barbade, notre plus grande ressource réside dans la créativité et la résistance de notre peuple. Nous sommes convaincus que l'amélioration de la condition humaine est l'objectif fondamental du progrès économique. La pandémie du VIH/sida représente, avec le terrorisme et le trafic des stupéfiants, l'une des nouvelles menaces majeures à la sécurité humaine. D'après l'information fournie par l'Organisation panaméricaine de la santé, 2,8 millions de personnes sont actuellement atteintes de VIH/sida dans les Amériques, dont 420 000 vivent dans la région des Caraïbes, ce qui représente plus de 2 % de la population adulte. En réaction à la Déclaration d'engagement internationale, la Barbade a établi un objectif d'une réduction de 50 % du taux de mortalité imputable au VIH/sida et de l'incidence de la maladie au cours des trois prochaines années. Nous nous efforçons également de promulguer une législation antidiscriminatoire appropriée d'ici à 2006. Notre Commission nationale continue d'appuyer le Partenariat pancaraïbe contre le VIH/sida, qui est coordonné par le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes. La Barbade est l'un des quatre pays anglophones des Caraïbes qui ont été choisis pour

participer à l'Initiative de formation régionale des Caraïbes contre le VIH/sida. La Barbade participe à part entière aux programmes de la Banque mondiale. Cette dernière a pris des dispositions particulières pour fournir un prêt de 15,1 millions de dollars destiné à dispenser le programme très efficace de thérapie antirétrovirale aux Barbadiens séropositifs, cela à titre gratuit.

L'attachement de la Barbade aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies est indéfectible depuis les quelque 35 années que nous sommes membres de l'Organisation. Nous avons fidèlement payé nos contributions et nous avons toujours appuyé les efforts de l'Organisation visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, à éliminer la pauvreté et à faire s'épanouir une culture de paix mondiale.

Une démonstration tangible de cet attachement a été donnée le 2 janvier 2002, quand le Premier Ministre de la Barbade a eu l'honneur de remettre officiellement au Secrétaire général de l'ONU, à l'usage exclusif des organes de l'ONU opérant dans les Caraïbes orientales, un bâtiment constitué de locaux communs, fait sur mesure, que l'on appelle maintenant la Maison des Nations Unies. La présence personnelle du Secrétaire général M. Annan lors de la cérémonie d'inauguration

a été interprétée par le Premier Ministre Arthur comme indiquant clairement qu'il comprend que chacun des membres de la famille de l'ONU est important et que la contribution des petits États des Caraïbes aux objectifs de l'Organisation n'est pas à négliger. Pour citer le Secrétaire général, les petits États sont devenus l'épine dorsale de l'Organisation du point de vue de leur appui et encouragement au processus multilatéral.

Les principes qui garantissent une meilleure qualité de vie pour tous les peuples sont énoncés dans notre Charte. Le paysage mondial a connu des bouleversements considérables au cours des 57 dernières années, mais les idéaux de la Charte sont indélébiles. Aujourd'hui, nous sommes ici pour manifester à nouveau notre engagement envers un processus qui, nous l'admettons, n'est pas parfait, mais qui est notre seul rempart contre l'anarchie. C'est encore notre meilleur espoir de paix, de développement et de justice sociale. Nous ne pouvons pas nous attendre à achever, au cours de notre génération, la tâche monumentale qui nous attend, mais nous n'avons pas non plus la liberté de nous en désintéresser.

La séance est levée à 13 h 25.